

La majorité des projets réalisés à 70%

Développement des provinces du Sud : La grande marche

La mise en œuvre du programme de développement des provinces du Sud couvrant la période 2016-2021 se déroule conformément au calendrier préétabli et la majorité des projets sont réalisés à 70%, a affirmé lundi à Rabat le chef du gouvernement Saad Dine El Otmani. Quelque 179 projets ont été achevés et sont actuellement en phase d'exploitation pour un coût global de 13,2 MMDH, tandis que 336 projets sont en cours d'achèvement et 236 autres, dotés d'une enveloppe budgétaire de 25 MMDH, n'ont toujours pas été lancés, a précisé M. El Otmani en réponse à une question centrale autour des programmes de développement des provinces du Sud, lors de la séance mensuelle consacrée à la politique générale à la Chambre des représentants.

Le gouvernement aspire, au titre de l'année 2021, à poursuivre ses efforts dans le cadre du programme de développement des provinces du Sud, dans le but de développer les infrastructures et services de base dans ces régions, a indiqué le chef du gouvernement. Ainsi, plusieurs chantiers structurants seront lancés, notamment le projet du nouveau port Dakhla Atlantique, l'usine de dessalement de l'eau de mer, qui permettra d'irriguer 5.000 hectares au nord de la ville de Dakhla, ou encore l'installation de plusieurs parcs éoliens dans différentes provinces du sud, a-t-il précisé.

En outre, le gouvernement veille à la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales et celui d'investissement des entreprises et établissements publics (EEP) au titre de l'année 2021, pour un investissement total de 4,5 MMDH, a souligné le responsable gouvernemental, mettant en lumière le rôle indéniable de l'Agence pour la promotion du développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume.



Taux directeur Une nouvelle baisse est-elle attendue ?

A quelques jours de la dernière réunion trimestrielle du Conseil de Bank Al-Maghrib (BAM) au titre de 2020, un rendez-vous très attendu par les décideurs publics et privés, plusieurs analystes et experts n'excluent pas le scénario de l'annonce d'une nouvelle baisse du taux directeur, établi actuellement à 1,5%.

En effet, après deux baisses succes-

sives au premier et deuxième trimestre 2020, de respectivement 25 points de base (pb) et 50 Pb, suivie d'une pause au troisième trimestre, cette mesure, en cas de son adoption, devrait notamment permettre d'atténuer les impacts négatifs de la crise du nouveau coronavirus (Covid-19) sur les banques et de soutenir davantage la relance économique.

"L'incertitude autour de la situation sanitaire et les pressions qui en découlent sur les finances publiques, alimentent les anticipations haussières sur les taux obligataires", souligne Attijari Global Research (AGR), dans sa dernière note Budget Focus, intitulée "Trésor: un recours intensifié au marché domestique".

P. 5

Règlement de la question du Sahara marocain L'Espagne défend la centralité de l'ONU

L'Espagne a défendu le "rôle central" des Nations Unies dans le règlement de la question du Sahara.

"Le rôle central dans le règlement politique de la question du Sahara appartient à l'ONU", a souligné le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'UE et de la Coopération, Arancha Gonzalez Laya.

P. 2

CDPH-CRPD

Le Maroc élu au Comité des Droits des Personnes Handicapées



P. 4

Immobilier

Les promoteurs cotés défient la crise

■ Kaoutar Khennach

En dépit de la crise sanitaire actuelle qui a significativement impacté l'activité des promoteurs immobiliers, les groupes cotés à la bourse de Casablanca notamment, Alliances, Addoha et Dar Saada affichent une résistance au titre des neuf premiers mois de l'année 2020. Ainsi, le groupe immobilier Alliances a affiché un chiffre d'affaires consolidé de 984 millions de DH en baisse de -12% par rapport à la même période l'année dernière. Toutefois, ce chiffre est en hausse de 33% par rapport au second trimestre 2020. Dans le détail, 583 unités ont été produites au 3ème trimestre 2020 contre 701 unités au 3ème trimestre 2019. Le nombre d'unités produites est en hausse de 50% par rapport au trimestre précédent, grâce à la levée du confinement. Par ailleurs, l'endettement net s'établit à 2.288 millions de DH au 30 septembre 2020, en hausse de 7,4%. Aussi, pour Alliances Darna, l'endettement net est en hausse de 34,7% à 1.106 millions de DH.

P. 6

Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage Appel à la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Trafic de personnes, prostitution forcée, enfants soldats ou encore le travail forcé et asservi, autant d'actes criminels qui font perdurer l'esclavage en se reconfigurant sous

de nouvelles formes, alerte l'Assemblée générale des Nations unies à l'occasion de la Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage célébrée le 02 décembre chaque année.

P. 11

Interview avec Lucile Bernard Les outils d'échanges et la passion de la lecture

■ Par Noureddine Mhakkak

Lucile Bernard est née en France et vit au Maroc depuis juin 2000. Elle a fondé le Centre de Création Artistique Riad Sahara Nour à Marrakech, lieu de rapprochement et de dialogue entre les cultures. Elle a participé à de nombreux ouvrages collectifs en poésie et récemment à un ouvrage réunissant une trentaine d'auteurs « Marrakech, lieux évanescents » sous la direction de Yassin Adnan, paru aux éditions Marsam (février 2018).

P. 13

Vient de paraître « Mohamed Choukri... Tanger et les écrivains étrangers »

■ Mohamed Nait Youssef

« Mohamed Choukri... Tanger et les écrivains étrangers » est l'intitulé du nouveau livre signé par Yahya Ben El Oualid et édité par la jeune maison d'édition Dar Agora, basée sur

Tanger. Ce livre qui viendra en effet étouffer la scène culturelle et livresque nationale braque les lumières surtout, sur un personnage inédit, voire une plume inclasable et insaisissable, Mohamed Choukri.

P. 14

World Ptx Summit 2020

Une première édition centrée sur l'hydrogène vert

La première édition du World Ptx Summit 2020 centrée sur l'hydrogène vert a ouvert ses travaux, mardi en ligne, avec la participation de représentants d'une soixantaine de pays dont des responsables et d'experts marocains et étrangers.

Le sommet est organisé du 1er au 3 décembre à Rabat par l'Institut de recherche en énergie solaire et en énergies nouvelles (IRESEN), dans le cadre d'un effort conjoint avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), dans l'objectif de favoriser la création d'une plateforme régionale dédiée à l'hydrogène vert et à ses applications dans l'ensemble de l'économie "Power-To-X" (PtX).

Cette plateforme ambitionne de déclencher des discussions de haut niveau et des partenariats pour une nouvelle ère d'énergie propre, rendue possible grâce aux opportunités offertes par l'hydrogène vert, ainsi que de rassembler les principaux investisseurs, les décideurs politiques, les innovateurs, les leaders de l'industrie et les experts de la recherche dans le domaine. A cette occasion, le directeur de l'IRESEN, Badr Ikken a indiqué que le World Ptx Summit vise à devenir un véritable carrefour pour la communauté des hydrogènes verts où divers plans, visions et stratégies se rencontrent, positionnant le Maroc et l'Afrique en tant que partenaire fort pour impulser un marché international des hydrogènes verts et façonner ensemble l'avenir d'un monde plus sain et plus propre.

Le partenariat international est la clé du développement du marché de l'hydrogène vert et de l'économie, permettant de répondre aux défis d'un déploiement à grande échelle en



termes de pérennité, de coûts des technologies et de préparation de la chaîne d'approvisionnement, a relevé M. Ikken.

"En dépit des difficultés de la pandémie de Covid-19, la communauté internationale n'a pas abandonné et a élaboré un plan de relance écologique représentant aujourd'hui de réelles opportunités pour la mise en place des économies durables de l'hydrogène vert", a-t-il poursuivi.

De l'avis du directeur, il est nécessaire d'assurer des chaînes d'approvisionnement plus résilientes "et nous devons être capables de le faire grâce à des alliances régionales sur l'hydrogène vert", une condition sine qua non pour garantir un

impact socio-économique positif et un développement durable, a-t-il dit.

Les multiples sessions de la conférence accompagnée de stands virtuels interactifs donneront un aperçu approfondi et actualisé des tendances et avancées récentes liées au déploiement de l'économie basée sur l'hydrogène vert. Plus de 200 personnes issues d'une soixantaine de pays des cinq continents ont déjà confirmé leur participation à ce sommet international, un rendez-vous institutionnel d'excellence qui devrait déclencher des discussions de haut niveau en présence, notamment, de ministres du Maroc, du Portugal, d'Allemagne et de responsables la Commission européenne.

Taux directeur

Une nouvelle baisse est-elle attendue ?

Quelques jours de la dernière réunion trimestrielle du Conseil de Bank Al-Maghrib (BAM) au titre de 2020, un rendez-vous très attendu par les décideurs publics et privés, plusieurs analystes et experts n'excluent pas le scénario de l'annonce d'une nouvelle baisse du taux directeur, établi actuellement à 1,5%.

En effet, après deux baisses successives aux premier et deuxième trimestre 2020, de respectivement 25 points de base (pb) et 50 Pb, suivie d'une pause au troisième trimestre, cette mesure, en cas de son adoption, devrait notamment permettre d'atténuer les impacts négatifs de la crise du nouveau coronavirus (Covid-19) sur les banques et de soutenir davantage la relance économique.

"L'incertitude autour de la situation sanitaire et les pressions qui en découlent sur les finances publiques, alimentent les anticipations haussières sur les taux obligataires", souligne Attijari Global Research (AGR), dans sa dernière note Budget Focus, intitulé "Trésor: un recours intensifié au marché domestique".

D'après les analystes d'AGR, cette hausse des taux obligataires est d'autant plus attendue que "les conditions de financement à l'international s'annoncent moins favorables en 2021 après le mouvement d'abaissement des notations souveraines de plusieurs pays émergents", relevant, dans ce sens, que le Trésor devrait s'orienter davantage vers le marché domestique, au moins sur le prochain trimestre.

Ainsi, face à cette nouvelle orientation haussière des taux, une nouvelle baisse du taux directeur de BAM lors de la prochaine réunion est un scénario "à ne pas exclure", indiquent les analystes de la filiale d'Attijariwafa Bank, dédiée à la recherche, notant que l'objectif étant de "soutenir davantage la relance de l'économie marocaine à travers un financement à faible coût".

Dans ce document, AGR estime que le besoin de financement brut du Trésor devrait s'établir, d'ici la fin de l'année 2020, à 45,8 milliards de dirhams (MMDH), constitué du reliquat de financement du déficit budgétaire ainsi que les arriérés du Trésor estimés par la Loi de finances rectificative (LFR) à 26,7 MMDH, et des tombées du Trésor restantes à fin 2020, réalisées exclusivement sur le marché intérieur, à hauteur de 19,1 MMDH.

Le recours du Trésor au marché intérieur

devrait ainsi s'établir à 31,9 MMDH, soit 16 MMDH en moyenne d'ici la fin d'année, selon les analyses, ajoutant dans ce sens, que la pression sur les finances publiques devrait, à priori, orienter à la hausse les niveaux des taux de rendement primaires.

La baisse du taux directeur, une décision souhaitable!

Pour l'économiste et spécialiste de politique de change, Omar Bakkou, une décision de baisse du taux d'intérêt directeur "serait souhaitable", évoquant trois principales raisons.

Selon M. Bakkou, cette mesure permettra d'atténuer les impacts négatifs de la crise de Covid-19 sur la situation financière des banques, en l'occurrence la baisse importante des sources de financement gratuites et les dépôts à vue à la suite des retraits massifs d'argent de la clientèle, l'augmentation des créances en souffrance et la décelération des diverses recettes générées au titre des services financiers dispensés par les banques.

De même, ajoute l'économiste, une nouvelle baisse du taux directeur permettra, à travers l'amélioration de la situation financière des banques et du coût de leur refinancement, d'abaisser le coût du crédit et par conséquent de faciliter l'accès des ménages et des entreprises, soulignant que ces facilités seront ainsi susceptibles d'amortir la propagation des effets dépressifs de la sécheresse et de la crise sanitaire sur l'activité économique générale, et d'améliorer, par la suite, la capacité globale de résilience de l'économie marocaine.

L'économiste estime, en outre, que cette mesure ne recouvre aucun risque de dérapage par rapport aux paramètres généraux de conduite de la politique monétaire, à savoir risque inflationniste supplémentaire et risque de baisse des avoirs.

"En effet le risque inflationniste, c'est-à-dire celui d'augmentation des prix internes, est très minime, si ce n'est inexistant (au contraire c'est celui de la déflation qui plane actuellement sur l'économie marocaine). Cela, en raison des perspectives de décelération de l'activité économique sous l'effet des retombées de la crise du Covid-19, de stabilisation des prix du pétrole, ainsi que de la stagnation de la demande globale provenant des ménages", a-t-il précisé.

Quant au risque de baisse des avoirs de réserve, M. Bakkou a indiqué qu'il est également minime, en raison essentiellement de la diminution prévisible dans le futur des dépenses en devises inhérente à la baisse de la principale composante de ces dépenses, à savoir les importations qui représentent 70% en moyenne de l'ensemble des dépenses en devises du Maroc, et ce, sous l'effet essentiellement de la faible reprise de l'activité économique et de l'augmentation des tarifs douaniers, ainsi que de la stabilisation des prix des produits énergétiques.



Arancha Gonzalez Laya, ministre des AE

L'Espagne défend la centralité de l'ONU dans le règlement de la question du Sahara



L'Espagne a défendu le "rôle central" des Nations Unies dans le règlement de la question du Sahara.

"Le rôle central dans le règlement politique de la question du Sahara appartient à l'ONU", a souligné la ministre espagnole des Affaires étrangères, de l'UE et de la Coopération, Arancha Gonzalez Laya.

"Dans ce sens, nous soutenons toujours les efforts du secrétaire général de l'ONU", a précisé la cheffe de la diplomatie espagnole dans un entretien au journal « El Periodico ».

Mme Gonzalez Laya a affirmé que son pays entretient des contacts réguliers sur cette question avec le secrétaire général de l'ONU, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et avec les pays membres du Conseil de sécurité, soulignant l'importance du dialogue pour parvenir à une solution et de nommer à cet effet un nouvel envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU.

A rappeler que la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU 2548 adoptée le 30 octobre dernier appelle à "une solution politique, réaliste, pragmatique et durable" à la question du Sahara "qui repose sur le compromis".

La résolution a réaffirmé, une fois de plus, la prééminence de l'initiative d'autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Le vice-président du PPE en faveur du cessez-le-feu

De son côté, le député européen Antonio Tajani, ancien président du Parlement européen et vice-président du Parti populaire européen (PPE) a salué, lundi, l'engagement du Maroc en faveur du cessez-le-feu.

«Je salue l'engagement du Maroc en faveur du cessez le feu et de la liberté de mouvement à travers le passage d'El

Guerguarat», a déclaré M. Tajani qui préside aujourd'hui la Commission des Affaires constitutionnelles au Parlement européen.

«Cette décision stabilise la région du Sahara en ligne avec la position de l'ONU», a souligné le député européen, vice président du parti italien «Forza Italia».

Plusieurs personnalités politiques européennes et des experts, rappelle-t-on, ont été unanimes à saluer l'attachement du Maroc au cessez-le-feu et à souligner le caractère légitime de l'intervention des Forces Armées Royales (FAR) afin de sécuriser le passage reliant le Royaume et la Mauritanie via la zone tampon d'El Guerguarat et de mettre un terme aux agissements du polisario.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

Haro sur le port d'Agadir

On s'accordera à dire que le port d'Agadir constitue une source économique et de développement importante, au niveau de la pêche maritime, ainsi que d'autres secteurs y afférant d'une manière indirecte. En conséquence, l'unité portuaire se devrait de jouir d'un intérêt tout particulier, en termes de qualité de la vie de la source névralgique, de l'amélioration de ses services au niveau humain, technique et matériel, de la protection de son environnement à tous les niveaux...Ce qui nécessite la mise en œuvre d'une approche participative selon laquelle chaque intervenant devrait assumer sa entière responsabilité, conformément aux conventions universelles signées par notre pays. En vertu de ces orientations générales et en conformité avec les dispositions de la loi-cadre 99-12 et dans le sillage de l'article spécifique aux obligations de l'Etat, des communes territoriales, des sociétés étatiques, des entreprises privées, de la société civile travaillant dans le domaine de la protection de l'environnement, il est clair que ce qui se passe dans le port de pêche en matière de dégradation des services écologiques, d'absence de traitement au niveau de la gestion des déchets dangereux et de protection de l'environnement portuaire de la pollution impose de mener une enquête sur ces déficits qui portent préjudice à l'intérêt suprême loin des considérations personnelles, ainsi qu'à l'image du royaume au regard des conventions internationales signées et les efforts louables déployés par nombre de parties aussi bien institutionnelles qu'associatives. Il faut dire que c'est là un fléau écologique en face duquel il n'est plus possible de garder le silence. D'autant plus qu'il enfreint les lois, plus particulièrement l'article 4 relatif à la gestion des déchets de la loi 28-00, notamment du 29 à 37, sous forme de crimes commis contre les ressources économiques et naturelles. Certes, le projet national de la protection du littoral demande l'adhésion de plusieurs partenaires, mais il est avant tout l'affaire des acteurs des administrations placées au sein du port. La situation du port d'Agadir est de longue date et ne fait que s'aggraver au fil du temps. Les constituantes et les espèces des déchets flottants qui ont été supervisées sont mélangées de liquides d'huile noire des moteurs des bateaux, composés de matières toxiques et dangereuses pour la faune marine et le littoral. Cet endroit est devenu, par conséquent, une réelle décharge de déchets étendue sur plus de 3000 m2. Les trainées d'hydrocarbures se déplacent sur d'autres surfaces et se dirigent vers le large, par l'entrée du port. De surcroît, ces déchets s'accumulent aussi entre les bateaux accostés sur le quai à destination du cap rouge de l'entrée du port. Suivant la loi relative à la gestion des déchets dangereux, ces derniers sont soumis à des mesures rigoureuses qui ne peuvent être, en aucun cas, non respectées, aussi bien au niveau de la collecte, du traitement que de la liquidation définitive, sans impacter l'environnement marin. Il est alors urgent de s'atteler à libérer le port de pêche d'Agadir de toutes ces pollutions liquides et solides qui le submergent et hypothèquent tout l'espace marin de cette zone, d'autant plus que la pêche maritime demeure l'un des axes vitaux de l'économie nationale. Enfin, il est regrettable de souligner que les touristes qui font toujours un détour au port, en tant que site incontournable de leur séjour, sont désagréablement surpris de découvrir ces insanités sur le bassin où est ancrée une multitude de bateaux en état marécageux. Inutile de préciser qu'ils sont munis de leurs caméras... Quelles images exportées dans leurs pays!

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région de Marrakech-Safi
Province de Safi
Secrétariat général
Division de l'urbanisme et de l'environnement

Avis d'enquête publique

En vertu de la décision de Monsieur le Gouverneur de la province de Safi, sous n°1310 paru le 24 Novembre 2020, il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 20 jours, au niveau du siège de la commune de Safi - province de Safi sur l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet de construction de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Safi au profit du Groupe OCP en partenariat avec la RADEES.

Le dossier de l'enquête publique sera déposé avec un registre qui sera mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet au siège de la commune de Safi durant toute la durée de l'enquête publique qui est de 20 jours.

Provinces du Sud du Royaume

El Otmani met en évidence l'élan de développement

« Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani a mis en évidence, lundi à Rabat, l'élan de développement global que connaissent les différentes provinces du Sud du Royaume depuis leur retour à la mère patrie. »

Depuis leur retour à la mère patrie, les différentes provinces du Sud ont connu un élan de développement aux niveaux économique et social, illustré par un développement remarquable des infrastructures et services sociaux, a indiqué M. El Otmani en réponse à une question centrale autour des programmes de développement des provinces du Sud, lors de la séance mensuelle consacrée à la politique générale à la Chambre des représentants.

«Le Maroc, sur Hautes directives Royales, accorde une priorité particulière aux régions du Sud du Royaume qui nous sont chères, à travers des investissements et de grands projets de développement, qui demeurent les meilleures réponses aux thèses séparatistes visant à priver ces provinces de l'importante dynamique de développement que connaissent toutes les régions du Royaume», a affirmé le chef du gouvernement. Concernant la récente opération de sécurisation de la zone-tampon d'El Guerguarate, menée par les



Forces Armées Royales, M. El Otmani a affirmé que les éléments séparatistes se sont isolés du reste du monde, soulignant que le Maroc, sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a corrigé la situation au niveau de cet axe routier, à travers une intervention ayant permis de dégager totalement le passage et de mettre en place une

ceinture de sécurité pour sécuriser la zone de façon définitive contre les manœuvres répétées des séparatistes. Le responsable gouvernemental a indiqué que la sécurisation du passage d'El Guerguarate constitue, sans aucun doute, une étape importante dans l'histoire de la cause nationale, dans la mesure où elle a constitué un tournant qualitatif et stratégique

sur le terrain, notant que cette opération contribue à la consécration de la coopération Sud-Sud, dans le cadre de la complémentarité naturelle entre le Royaume et son environnement économique et social africain. M. El Otmani a, dans ce sens, salué la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Commandant suprême et Chef

d'Etat-Major général des Forces Armées Royales, de mettre un terme aux manœuvres absurdes des milices séparatistes qui ont duré près de trois semaines, une fois que le monde entier ait été témoin du blocage du trafic civil et commercial dans le passage international d'El Guerguarate, en violation flagrante des usages du commerce international. Le chef du gouvernement a, également, rendu hommage aux Forces Armées Royales qui sont intervenues, en application de la Haute décision Royale, avec professionnalisme et d'une manière pacifique, sans accrochages et sans porter atteinte à la sécurité des civils, rétablissant ainsi la situation normale, sécurisant le passage et assurant les conditions nécessaires pour éviter la reproduction de telles manœuvres. Concernant le modèle de développement des provinces du sud (2016-2021), le chef du gouvernement a relevé qu'il s'agit d'un programme qui vise à développer ces provinces et à renforcer leur

intégration avec le reste des régions du Royaume et ce, en renforçant les infrastructures, en assurant les moyens de transport, en stimulant l'investissement privé et en soutenant les entreprises et les projets de développement humain. Le programme de développement a été élaboré pour la période 2016-2021 et portant sur des contrats-programme pour la réalisation de plus de 700 projets, pour lesquels une enveloppe globale de 77 MMDH a été allouée, avant d'être, par la suite, portée à 85 MMDH. Parmi les projets programmés dans les provinces du sud figurent de grands projets structurants, notamment la voie express Tiznit-Dakhla sur 1.055 km, le programme industriel «Phosboucraa» à Laâyoune et des sites de l'énergie éolienne et solaire à Laâyoune, Tarfaya et à Boujdour avec une capacité totale estimée à 600 MW, ainsi que le port Dakhla Atlantique et les programmes de réhabilitation urbaine.

Sophie Wilmès, ministre belge des AE

« Il est primordial de veiller à la liberté de circulation à El Guerguarat »

La Belgique estime qu'il est primordial de veiller à la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers au niveau d'El Guerguarat, a souligné lundi soir la vice-première ministre, ministre des Affaires étrangères, Sophie Wilmès.

«Nous estimons qu'il est primordial de veiller à la liberté de circulation et des échanges transfrontaliers dans la zone d'El Guerguarat qui a un impact important sur toute la région du Maghreb et du Sahel, une région d'importance stratégique», a affirmé la cheffe de la diplomatie belge devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants dans le cadre de la présentation de la politique générale de son département.

En tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, la Belgique, a-t-elle dit, «partage évidemment les préoccupations à la suite des événements dans la zone tampon d'El Guerguarat et nous souscrivons pleinement à la récente déclaration

du secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'aux différents appels des membres du Conseil de sécurité et du Haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères qui invitent toutes les parties à faire le maximum pour sauver l'accord de cessez-le-feu et éviter une escalade sur le terrain».

Mme Wilmès, qui avait été interpellée par le député fédéral André Flahaut sur l'intervention du Maroc pour sécuriser cette zone après avoir été bloquée par des milices armées du Polisario, a indiqué que «la Belgique attache beaucoup d'importance aux accords de cessez-le-feu en place depuis 1991 et réitère son plein soutien aux efforts de la MINURSO à cette fin».

Elle a précisé que son pays «réitère son plein soutien aux efforts des Nations unies et de son secrétaire général en vue de trouver un règlement pacifique à la question du Sahara dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et tout par-



ticulièrement la dernière résolution 2548 adoptée le 30 octobre 2020».

La vice-première ministre belge a également indiqué que son pays souhaite dans ce contexte, «une reprise rapide des discussions sous la conduite des Nations unies et d'un nouvel envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU».

Elle a rappelé que son pays soutient «pleinement les efforts du secrétaire général de l'ONU pour réunir à nouveau toutes les parties concernées afin de relancer le processus politique entamé sous le précédent envoyé personnel».

Mme Wilmès a noté que la Belgique continuera à soutenir les efforts de l'ONU en vue de trouver «une solution politique inclusive, juste et durable» à la question du Sahara, relevant que «seule une solution négociée et pacifique permettra d'y mettre fin et contribuera à la prospérité et au développement de la région».

Apprentissage tout au long de la vie

Le Maroc entre au CA de l'Institut de l'UNESCO

Le Royaume du Maroc entre au Conseil d'Administration de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), basé à Hambourg, en Allemagne, indique lundi un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Le Maroc sera représenté au sein de ce Conseil d'administration par Madame Zohour Alaoui, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Allemagne et ancienne Présidente de la 39^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO, pour un mandat de quatre (04) ans.

«Cette nomination entre dans le cadre de la Haute Vision clairvoyante et avant-gardiste de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, visant à renforcer davantage la présence de notre pays dans les différents instances et organismes internationaux et de la diversifier», ajoute la même source. Elle témoigne également de la reconnaissance des efforts continus déployés par le Royaume en matière

d'éducation et d'apprentissage continu, souligne le communiqué. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) est l'un des Instituts d'éducation de l'UNESCO et la seule unité organisationnelle de l'ONU dotée d'un mandat mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie. L'UIL encourage et soutient l'apprentissage tout au long de la vie en se focalisant sur l'éducation des adultes, la formation continue, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle. Ses actions portent en particulier sur une plus grande égalité face à l'éducation pour les groupes défavorisés et dans les pays les plus affectés par la pauvreté et les conflits.

Il est à noter que l'UIL tiendra sa septième Conférence Internationale sur l'Education des Adultes (CONFITEA VI) au Maroc en 2022. Le Royaume sera le premier pays arabe, africain et musulman à accueillir cette Conférence, laquelle se tient généralement tous les 12-13 ans, relève le communiqué.

210e session du Conseil Exécutif de l'Unesco Le Maroc plaide pour la mise en oeuvre opérationnelle de « la Priorité Afrique »

Pour le Maroc, «la mise en oeuvre opérationnelle» de la «Priorité Afrique» constituera un temps fort des débats de la 210^{ème} session du Conseil Exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), prévue du 2 décembre 2020 au 27 janvier 2021.

En plus de «la Priorité Afrique», l'Education et l'impact de la pandémie du Coronavirus, la question du genre, la préservation du patrimoine culturel, l'adaptation à l'évolution de l'intelligence artificielle, la science ouverte seront au coeur de cette session dont la première partie se tiendra en virtuel durant le mois de décembre en raison des impératifs du Covid-19, alors que seconde

devrait se tenir, en présentiel, à partir de début janvier, si les conditions sanitaires venaient à le permettre. Pour le Maroc, dont l'Ambassadeur délégué permanent Samir Addahre, qui préside le groupe arabe de l'organisation onusienne, la mise en oeuvre opérationnelle de la priorité Afrique constituera un temps fort des débats avec le renforcement des capacités des pays du continent et la nécessité que la mise en oeuvre des dispositions de l'initiative soit en cohérence avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Pour le groupe des pays arabes, l'éducation, la préservation du patrimoine, la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, le renfor-

cement du dialogue culturel dans toutes ses dimensions, l'initiative «Li Beyrouth» et le changement climatique sont des axes sur lesquels les 19 pays ont coordonné leur stratégie dans la perspective de la tenue de cette 210^{ème} session.

Le Conseil exécutif est l'un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO, aux côtés de la Conférence générale et le Secrétariat. Agissant sous l'autorité de la Conférence générale, le Conseil exécutif est composé de 58 États membres élus chacun pour un mandat de quatre ans, étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général.

CDPH-CRPD: election du Maroc au Comité des Droits des Personnes Handicapées

Le Maroc a été élu, lundi, en la personne de Mme Soumia Amrani, membre du Comité des Droits des Personnes handicapées (CDPH/CRPD), indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des



L'élection a eu lieu à New York, à l'occasion de la 13ème Réunion des Etats Parties à la Convention sur les Droits des Personnes en situation de handicap, ajoute la même source, précisant que la candidature de Mme Amrani, qui a joui d'une intense mobilisation diplomatique, a recueilli le soutien de 103 pays. Mme Soumia Amrani est une figure connue et reconnue par son travail et son engagement au sein de plusieurs associations et institutions nationales et internationales de défense des droits des personnes en situation de handicap, souligne la même source. Présidente-fondatrice du Collectif Autisme Maroc, Mme Amrani a également occupé le poste de membre du Conseil National des

Droits de l'Homme et de vice-présidente du Collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap. 27 autres candidats étaient en lice pour les 9 postes vacants au sein du CDPH, qui est un organe composé d'experts indépendants qui veillent à la bonne application par les Etats Parties de la Convention, adoptée le 13 décembre 2006, dans le but de "promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque", indique le communiqué, notant que le succès de la candidature marocaine est une reconnaissance des efforts soutenus et des avancées indéniables du Royaume, sous la conduite éclairée

de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme. Cette élection vient également refléter la crédibilité du Maroc dans sa promotion, sa protection et son respect des droits des personnes handicapées, dans le cadre de la Haute Sollicitude dont le Souverain, que Dieu L'assiste, a toujours entouré les personnes en situation de handicap, relève la même source. Cette nouvelle élection du Royaume aux organes des droits de l'Homme est une énième reconnaissance de la part de la communauté internationale, et vient conforter la stratégie du Royaume visant une meilleure représentation marocaine au sein des organisations internationales et des organes des Nations Unies, conclut le communiqué.

Othmane Bahnini, ambassadeur du Maroc à Lisbonne

Le référendum au Sahara marocain est « obsolète et inapplicable »

Le référendum au Sahara marocain est « obsolète et inapplicable », a souligné l'ambassadeur du Maroc à Lisbonne, Othmane Bahnini. Dans une interview publiée au quotidien portugais à grand tirage «Diario De Noticias», le diplomate marocain a rappelé que le Maroc «a tenté de mettre en œuvre le référendum pendant 10 ans, de 1991 à 2000 sous les auspices de l'ONU, sans succès, d'où la proposition d'autonomie présentée par le Royaume pour sortir de l'impasse et trouver une solution politique à ce différend, qui réponde aux aspirations des habitants de la région». L'ambassadeur, qui précise que «la solution ne peut être trouvée que par la négociation et le dialogue politique», a rappelé que le Maroc souhaite la reprise du processus politique sur la base de paramètres et de critères clairs tels que définis par les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2007, à savoir la négociation comme seul moyen de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable, le réalisme et l'esprit d'engagement comme éléments fondamentaux pour faire avancer les négociations, l'implication de toutes les parties dans le processus politique, la prééminence



de l'initiative marocaine d'autonomie qualifiée par le Conseil de sécurité de crédible et sérieuse et l'organisation par l'Algérie d'un recensement des populations des camps de Tindouf. Il a souligné que la responsabilité de l'Algérie est bien établie dans ce conflit en tant que partie, comme cela a été précisé dans les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. Revenant sur la proposition marocaine d'autonomie présentée le 11 avril 2007 par le Maroc, M. Bahnini a indiqué qu'à travers cette initiative, le Royaume garantit à la population de la région une gestion démocratique de ses affaires par le biais d'organes législatifs, exécutifs et judiciaires. La région aura toutes les ressources financières nécessaires à son développement. Il s'agit d'une «initiative qui est conforme à la légalité internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'au droit à l'autodétermination», a ajouté l'ambassadeur.

Barrages: taux de remplissage de 35,6% au 1er décembre

Les retenues des principaux barrages nationaux ont atteint, au 1er décembre, plus de 5,55 milliards de mètres cubes, soit un taux de remplissage de 35,6%, selon la direction générale de l'Eau, relevant du ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau. Ce niveau est inférieur aux 7,13 milliards de m3 (45,7% de taux de remplissage) enregistrés à la

même date de l'année écoulée, précise la direction générale de l'Eau dans la situation journalière des principaux grands barrages du Royaume. Le barrage Al Wahda dans la province de Ouezzane a affiché un taux de remplissage de 49,5% contre 50,6% à la même date de 2019 avec une retenue de 1,74 milliard de m3. Le taux de remplissage du barrage d'Al Massira

(province de Settat) s'est situé à 12% (319,7 millions de m3), alors que celui du barrage de Bin El Ouidane a chuté de 41,5% à 18,7%. Pour ce qui est du barrage Idriss 1er (province de Fès), il a enregistré un volume de 603 millions de m3 (53,4%) contre 864,2 millions de m3 (76,5%) à la même date l'an dernier. Le barrage de Sidi Mohamed Ben Abdellah a,

pour sa part, affiché une retenue de 527,8 millions de m3, soit un taux de remplissage de 54,1%, alors que celui d'Ahmed El Hansali (province de Béni Mellal) a présenté un volume de 90,7 millions de m3 (13,6%). Concernant la retenue du barrage El Mansour Eddahbi (province de Ouarzazate), elle est de l'ordre de 95,7 millions de m3 (21,5%).

El Guerguarat: le Japon insiste sur l'importance de garantir la libre circulations

Le Japon a souligné l'importance de garantir la libre circulation des personnes et des biens dans la zone d'El Guerguarat et de voir les parties concernées faire preuve de retenue et de continuer leurs efforts en vue d'apaiser les tensions. Le Japon a également "réitéré le souhait de voir ce différend aboutir rapidement à une solution pacifique sur la base du dialogue

entre les parties concernées", indique l'ambassade du Japon à Rabat dans une Note verbale adressée au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Le Japon "apporte son soutien aux efforts déployés par les Nations unies, y compris dans le cadre des missions de la MINURSO", ajoute le document.

Chambre des conseillers

Examen du calendrier d'examen et de vote du PLF 2021

Le bureau de la Chambre des conseillers a pris connaissance, lors d'une réunion tenue lundi à distance sous la présidence de Hakim Benchamach, président de l'institution, du calendrier proposé pour l'examen et le vote, en plénière, du projet de loi de finances n° 65.20 pour l'exercice 2021.

La programmation adoptée consiste à présenter le rapport de la commission des finances, de la planification et du développement économique et à entamer la discussion générale avec la participation des groupes et du groupement parlementaires à partir du 4 décembre, suivie le même jour de la réponse du ministre de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration, selon un communiqué de la Chambre des conseillers. "La journée du 5 décembre sera consacrée notamment au vote de la première partie du projet de loi de finances, à

la discussion des projets de budgets sectoriels de la part des groupes et du groupement ainsi qu'à la réponse du gouvernement", précise la même source, ajoutant qu'il sera également procédé au vote de la deuxième partie du projet conformément à l'article 53 de la loi organique 130.13 relative à la loi de finances, puis au vote du PLF dans sa globalité.

Le bureau a, d'autre part, décidé de tenir une séance plénière, mardi, juste après la séance des questions orales pour l'examen et le vote des textes législatifs finalisés. Il s'agit du projet de loi 66.20 modifiant et complétant la loi n°46.02 relative au régime des tabacs bruts et des tabacs manufacturés, et du projet de loi 32.20 modifiant et complétant la loi n°12.96 portant réforme du Crédit populaire du Maroc.

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine d'Errachidia-Midelt

AVIS DE VENTE AUX ENCHERS DE MATERIEL USAGE

Il est Porté à la Connaissance du Public que le Directeur de l'Agence Urbaine d'Errachidia-Midelt recevra jusqu'au 22/12/2020 à 10 heures, dernier délai, les offres de prix relatives à la vente aux enchères du matériel réformé suivant :

- LOT N° 1 : Matériel Informatique
- LOT N° 2 : Mobilier et Matériel de Bureau
- LOT N° 3 : Matériel Roulant

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement de la division des affaires administratives et financières de l'Agence Urbaine d'Errachidia-Midelt. Le cautionnement provisoire est fixé à Mille cinq cent dirhams (1500,00 Dhs) pour chaque lot.

Les offres de prix peuvent être :

- ✓ Soit déposées, contre récépissé, au bureau des marchés publics de la Division Administratives et Financières de l'Agence Urbaine d'Errachidia-Midelt.
- ✓ Soit envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de l'Agence Urbaine d'Errachidia-Midelt, sis : n°10, rue sidi Abou Abdillah, centre ville ; BP : 62 – Errachidia.

Il est à noter que l'ouverture des plis sera organisée le mardi 22/12/2020 à 10 heures au siège l'Agence urbaine d'Errachidia-Midelt.

N.B : les visites du matériel réformé peuvent être effectuées au siège de l'Agence à l'adresse sus-indiquée pendant les horaires de travail.



N°10, Rue Sidi Abou Abd Allah, Centre ville, BP : 62, Errachidia. Tél : 0.535.57.46.12/32 - Fax : 0.535.57.46.43
http://www.auger.gov.ma - Contact@auger.gov.ma

Adopté par le conseil de gouvernement, il passe à la phase d'opérationnalisation

Fonds Mohammed VI d'investissement, fer de lance de la relance économique



Fer de lance de la relance économique, placée en tête des priorités tracées par le Royaume pour surmonter les impacts de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19, le Fonds Mohammed VI d'investissement, annoncé par SM le Roi Mohammed VI, se veut un outil de premier plan dans la promotion de l'investissement et le relèvement des capacités de l'économie nationale.



Adopté par le conseil de gouvernement, le Fonds Mohammed VI d'investissement passe à la phase d'opérationnalisation ouvrant la voie à la concrétisation du plan de relance économique, avec comme objectifs: soutenir l'économie nationale, appuyer les secteurs productifs, aider les entreprises à améliorer leur capacité d'investissement, en vue de créer la richesse, booster l'emploi et distribuer les revenus aux ménages.

"Ce fonds, doté d'une enveloppe totale de 45 MMDH, est appelé à contribuer au financement de grands projets d'investissement et de les accompagner au niveau national et territorial dans le cadre de partenariats avec le secteur privé", a relevé le fiscaliste et enseignant à l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE), Mohamed Rahj, dans une déclaration à la MAP.

Dans ce cadre, il a été décidé de créer



une société par actions dénommée "Fonds Mohammed VI pour l'Investissement", pour laquelle une enveloppe de 15 MMDH a été allouée sur le budget général de l'État, et dont le conseil d'administration sera présidé par le ministre en charge des Finances. Ainsi une levée de fonds de 30 MMDH de capitaux additionnels aura lieu auprès des investisseurs institutionnels publics ou privés, des institutions multilatérales, ou de dons de pays amis, et ce, pour démultiplier la capacité d'intervention du Fonds et son impact sur l'économie, a souligné M.Rahj.

Ainsi, il s'est demandé sur les moyens de garantir la réussite de la levée de 30 MMDH, notant que si le concept est

bien maîtrisé dans les pays développés, il est encore à la phase de balbutiements au Maroc.

Et de relever que le fonds s'assigne également comme objectif de contribuer, par le biais des fonds sectoriels ou thématiques, au capital des petites ou moyennes entreprises (PME), ainsi qu'au capital des grandes Entreprises publiques et privées actives dans les secteurs jugés prioritaires. Il s'agit donc de missions d'intervention en faveur des entreprises publiques ou privées, de participation à la stabilisation du capital de certaines grandes entreprises, a-t-il dit, mettant en avant que le Fonds va agir comme investisseur avisé au service de l'économie nationale en finançant les grands projets

d'investissement stratégiques structurants. S'agissant de son champs d'intervention, le Fonds touchera à tous les secteurs, notamment les infrastructures, la restructuration industrielle, l'innovation et les secteurs prometteurs, les petites et moyennes entreprises, l'agriculture, le tourisme.

"La sélection des projets à financer se fera à partir d'un ensemble de critères et plus particulièrement l'impact en termes de création de l'emploi, tout en accordant une attention particulière au renforcement de la préférence nationale", a fait savoir le professeur.

Quant au fonctionnement du Fonds, il est appelé à s'appuyer, dans ses interventions, sur des fonds sectoriels ou théma-

tiques. Ces derniers seront confiés à des sociétés de gestion spécialisées à travers un cahier de charges. Ces fonds thématiques ont pour mission d'intervenir de manière massive dans les entreprises qui souhaiteraient renforcer leurs fonds propres, a-t-il expliqué.

Et d'ajouter que selon le ministère de l'économie et des Finances, il s'agit de traiter la problématique des fonds propres des entreprises qui ont été fortement dégradés à cause de la crise, à des conditions financières intéressantes.

Dans la perspective de redynamiser les entreprises en leur assurant des moyens pour renforcer leur bilan afin d'accéder au financement. Six fonds thématiques verront le jour dans les domaines suivants: les infrastructures, l'innovation et les nouvelles technologies, l'agriculture, le tourisme, les PME. Enfin, le mode d'intervention des fonds thématiques se fera aussi bien par la dette subordonnée (dette à long terme de plus de 7 ans) destinée à renforcer les capacités financières des Entreprises, que par des entrées directes dans le capital des sociétés, a-t-il relevé.

Selon lui, tous les ingrédients sont là pour garantir la réussite de ce fonds, à savoir la Souveraineté, des missions précises, des domaines d'intervention bien définis, une organisation et un management souple et rigoureux (choix juridique: une holding de participations).

Lancement d'un programme innovant par l'ANP

Un concours « Smart Port Challenge 2020 » destiné aux porteurs de projets

■ Par Aya Lankaoui

L'Agence nationale des ports « ANP » et « PortNet », guichet unique national des procédures du commerce extérieur, lancent un concours « Smart Port Challenge 2020 » destiné à l'accompagnement des porteurs de projets innovants pour le développement du transit portuaire et des ports intelligents.

« Smart Port Challenge 2020 » est un concours virtuel, lancé par l'Agence nationale des ports « ANP » et « PortNet », guichet unique national des procédures du commerce extérieur en collaboration avec la «Global Alliance for trad facilitation». Il est ouvert à toute personne ayant des capacités d'innovation et les compétences pour concevoir et proposer des solutions pour relever les défis administratifs et managériaux du secteur portuaire. Toutes les solutions proposées doivent répondre aux critères fixés par l'ANP en commun accord avec les parties prenantes du processus d'innovation portuaire.

Quelle valeur ajoutée pour les participants ?

Tous les lauréats sélectionnés bénéficieront d'un programme d'incubation pour qu'ils puissent commencer leur parcours d'entrepreneur et avoir l'opportunité de passer du prototype au POC et d'expérimenter des tests dans le monde réel.

En outre, un programme d'accompagnement sera accordé aux gagnants. « Si les gagnants sélectionnés ont déjà un produit et cherchent à le faire évoluer, le Maroc deviendra leur nouveau terrain de test et de mise en œuvre », indiquent les organisateurs de ce challenge.

Trois thèmes spécifiques

Le premier thème porte sur « le développement durable, la protection de l'environnement et la transition énergétique », un thème qui propose deux défis : la transition énergétique et la détection et surveillance des



nappes de pollution.

Le deuxième thème s'intéresse à « la performance, la fluidité logistique et la facilitation des échanges », proposant quatre défis différents destinés à accélérer les paiements électroniques, simplifier et sécuriser le certificat d'origine, optimiser les opérations de contrôle des marchandises au niveau du scanner, et peser la dynamique des camions. En troisième lieu, un thème dédié à « la

continuité du service portuaire et disponibilité des infrastructures ».

Ce dernier propose un défi qui met en avant la prévision de l'évolution des fonds de bassins, dragage et approfondissement des quais. « L'intelligence artificielle, la Block Chain, l'analyse de données et le Big Data, l'Internet des objets (IoT), les drones, les technologies d'immersion (VR et AR), toutes ces technologies sont pris en considération pour créer

les prototypes », expliquent les organisateurs.

Critères de sélection

Le candidat doit avoir un esprit communautaire créant un intérêt partagé entre toutes les parties prenantes du port, doit répondre aux défis clairs auxquels sont confrontés les clients du port. Il doit être commercialement viable et doit viser à améliorer la qualité des services aux entreprises, à réduire les risques ou à optimiser le temps et le coût de la conduite du commerce international. Il doit faire preuve d'une pensée innovante pour résoudre des problèmes concrets et doit être durable à la fois en termes de réflexion à long terme et de respect de l'environnement. Et il doit également démontrer une forte valeur ajoutée pour les clients portuaires.

Une cérémonie d'ouverture du programme aura lieu le 18 décembre, dont la phase d'idéation et soumission de projet s'étalera du 18 décembre 2020 jusqu'au 24 janvier 2021. Les gagnants seront quant à eux annoncés le 29 janvier 2021, souligne la même source.

Monnaie cryptographique

Le bitcoin dépasse son sommet historique depuis sa création il y a 11 ans

Le prix du bitcoin, monnaie cryptographique décentralisée, a dépassé lundi les 19.700 dollars pour la première fois depuis sa création il y a 11 ans en raison notamment de l'appétit accru du risque des marchés. Le prix du bitcoin a atteint 8,2% à 19.761 dollars vers 15h, après avoir dépassé quelques instants plus tôt son record précédent à 19.511 dollars enregistré en décembre 2017, selon des données compilées par le groupe médiatique, Bloomberg.

Cette cryptomonnaie de plus en plus répandue a profité en effet ces dernières semaines de la vague d'achats

sur tous les marchés, provoquée par les mesures de relance de l'économie mises en place par les banques centrales en vue de faire face à la pandémie de coronavirus. "Nous avançons en terre inconnue pour les prix, et ce petit coup de fouet pourrait faire partir le cours encore plus haut", a commenté Craig Erlam, analyste chez Oanda.

Créé par des anonymes comme un moyen de paiement décentralisé et adopté par les investisseurs avides de placements alternatifs, le bitcoin a connu d'autres montées spectaculaires mais aussi de grosses dégringolades.



La monnaie a enregistré une hausse de 175% depuis le début de l'année, avec une envolée de plus de 40% depuis le 21 octobre, quand le géant des paiements en ligne, Paypal a annoncé le lancement d'un service d'achat, de vente, et de paiement par cryptomonnaies. Lors de son précédent pic en 2017, la montée de l'époque concernait principalement des investisseurs particuliers. En 2020, des fonds d'investissements et de grandes banques s'intéressent désormais aux cryptomonnaies.

Les promoteurs immobiliers cotés défient la crise

En dépit de la crise sanitaire actuelle qui a significativement impacté l'activité des promoteurs immobiliers, les groupes cotés à la bourse de Casablanca notamment, Alliances, Addoha et Dar Saada affichent une résistance au titre des neuf premiers mois de l'année 2020.

■ Kaoutar Khennach

Ainsi, le groupe immobilier Alliances a affiché un chiffre d'affaires consolidé de 984 millions de DH en baisse de -12% par rapport à la même période l'année dernière. Toutefois, ce chiffre est en hausse de 33% par rapport au second trimestre 2020. Dans le détail, 583 unités ont été produites au 3ème trimestre 2020 contre 701 unités au 3ème trimestre 2019. Le nombre d'unités produites est en hausse de 50% par rapport au trimestre précédent, grâce à la levée du confinement. Par ailleurs, l'endettement net s'établit à 2.288 millions de DH au 30 septembre 2020, en hausse de 7,4%. Aussi, pour Alliances Darna, l'endettement net est en hausse de 34,7% à 1.106 millions de DH.

Un léger mieux pour Addoha

Compte tenu du décalage de production lié à l'arrêt des chantiers et à la baisse des ventes de produits finis, le chiffre d'affaires d'Addoha a reculé de plus de 36% au troisième trimestre 2020 à 305 millions de DH. De même, sur les 9 premiers mois de 2020, les revenus ont atteint 743 millions de DH en chute de -70%. Toutefois, sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, les préventes au Maroc ont enregistré



une baisse contenue à -27% alors qu'en Afrique de l'Ouest, Addoha a réalisé des préventes en progression de 41% par rapport à la même période de l'année 2019. Par ailleurs, Addoha a précisé que la reprise a été sentie particulièrement courant les mois d'août et de septembre 2020 qui ont enregistré des

pré-ventes quasi équivalentes à celles réalisées sur la période d'avant le confinement. Le programme de production, quant à lui, subit toujours l'effet de décalage et plusieurs tranches qui étaient prévues pour 2020 ne seraient livrées qu'en 2021. Aussi, l'endettement net du groupe s'est réduit à 4,8 milliards

de DH à fin septembre 2020, en baissant de -400 millions de DH depuis le début de l'année.

Hausse du chiffre d'affaires de Dar Saada

Pour sa part, le groupe Résidences Dar Saada a affiché un chiffre d'affaires de 98 millions de DH au troisième trimestre 2020, en progression de 11% comparé à la même période en 2019. En effet, le troisième trimestre de l'année en cours a été marqué par la reprise progressive des préventes après la fin du confinement jusqu'à atteindre un rythme habituel après la fête du sacrifice. Ainsi, le nombre des unités pré-commercialisées durant cette période a atteint 1.121 biens, soit environ le même niveau enregistré durant la même période de l'exercice 2019, selon la même source. A fin septembre 2020, l'endettement global, y compris le leasing, l'application de l'IFRS 16 et hors trésorerie à court terme s'établit à 2,72 milliards de DH contre 2,83 milliards de DH un an auparavant, soit une baisse de 4%.

La société note par ailleurs que la reprise progressive de l'activité immobilière durant le troisième trimestre permettra de limiter les conséquences négatives liées à l'arrêt quasi-total du secteur de la promotion immobilière durant le deuxième trimestre de l'année.

Salafin: recul de près de 15% du PNB à fin septembre

La société Salafin a réalisé un Produit Net Bancaire (PNB) de près de 277 millions de dirhams (MDH) à fin septembre 2020, en recul de 14,9% comparativement à la même période de l'année écoulée.

Durant les neuf premiers mois de l'année en cours, l'encours moyen s'est établi à 3,51 milliards de dirhams (MMDH) en baisse de 4,9% par rapport à l'exercice 2019, relève la société dans un communiqué sur ses résultats trimestriels.

Cette régression s'explique par le recul de 10,6% des encours des opérations de location avec option d'achat (LOA) à 874 MDH, au moment où l'encours des opérations de crédit a présenté un solde de près de 2,64 MMDH, en retrait contenu de 2,8% par rapport à fin 2019, ajoute la même source.



A fin septembre 2019, la production nette a totalisé 664 MDH, en retrait de 31,6% par rapport à la même période de l'année 2019, impactée par une baisse de 27,3% des crédits automobiles à 313 MDH et par une baisse de 35,1% des prêts personnels à 351 MDH.

La société indique par ailleurs que les impacts de la crise de Covid-19, qui ont marqué le premier semestre de l'année, ont été atténués par le rebond

enregistré au début du troisième trimestre (baisse de la production nette de 69% au T2-2020 contre 18,5% au T3-2020), tirés notamment par la reprise de la production de crédit automobile qui ressort à 129 MDH, soit une baisse de 5,3% par rapport au T3-2019. Néanmoins, poursuit la même source, l'effet de rattrapage n'a pas autant bénéficié à la famille des prêts personnels qui connaît une évolution à 128 MDH.

Sonasid renoue avec la croissance

Sonasid a affiché un chiffre d'affaires de 874 millions de dirhams (MDH) au troisième trimestre 2020, en progression de 4% comparé à la même période en 2019. Sonasid renoue ainsi avec une dynamique de croissance, après un premier semestre 2020 fortement impacté par les répercussions de la crise sanitaire, indique la société dans un communiqué sur ses indicateurs au troisième trimestre 2020.

Au 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 2,05 milliards de dirhams (MMDH), en retrait de 22% par rapport à fin septembre 2019, dans un environnement marqué par la contraction importante du secteur de la construction, selon la même source. S'agissant des investissements réalisés à fin septembre 2020, ils sont de 19 MDH contre 26

MDH à la même période en 2019, compte tenu du report au quatrième trimestre 2020 d'une partie des investissements initialement programmés. Le communiqué relève que la structure bilanciale de Sonasid demeure solide, avec un endettement net de -686 MDH à fin septembre 2020 contre -583 MDH à fin 2019, notant que le périmètre de consolidation de la société n'a pas connu de variation en 2020.

Au regard de ses perspectives d'évolution, Sonasid précise qu'elle va poursuivre au cours du quatrième trimestre le déploiement de son programme de réduction des coûts de production, confortée par les progrès importants obtenus à fin septembre 2020, ajoutant que les gains de productivité attendus devraient permettre d'atténuer partiellement la pression exercée sur les prix.



OCP: Nadia Fassi Fehri rejoint le Top Management



Le Groupe OCP, accueille au sein de son Top Management Nadia Fassi Fehri, en tant que Chief Transformation Officer, et membre du comité stratégique du Groupe. Après avoir conduit la transformation d'Inwi, Nadia Fassi Fehri rejoint l'OCP.

Elle intègre le Top Management du Groupe en tant que Chief Transformation Officer et devient également membre du comité stratégique du Groupe, à partir du 30 novembre 2020, apprend-t-on du Groupe OCP. Cette décision intervient

dans le cadre de l'accélération de la réalisation des divers programmes de transformation du Groupe, mettant en place une offre innovante de solutions de fertilisation et de services aux fermiers, précise le Groupe.

En intégrant l'OCP, Mme Fassi Fehri entend apporter son expérience du digital "comme levier majeur de la transformation des business models, de la culture d'entreprise et de ses modes de fonctionnement", indique le Groupe.

Diplômée de l'École Polytechnique, de l'École nationale des ponts et chaussées et de l'ESCP-EAP European School of Management, Mme Fassi Fehri a exercé différentes fonctions au sein du Groupe Managem où elle a assuré notamment le lancement de la première mine d'or au Maroc. Entre 2015 et 2020, elle a conduit la transformation d'Inwi en un opérateur digital global, ayant investi les secteurs stratégiques du Cloud, de la cybersécurité et du paiement mobile.

EN BREF

Auto Hall améliore ses revenus à fin septembre

Le groupe Auto Hall a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 milliards de DH au terme du troisième trimestre 2020, en hausse de 23% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le retard qui était de 41% à fin juin 2020 a été ramené à 20% à fin septembre de la même année. Après la baisse importante du marché automobile VP/VUL à fin juin en raison des effets de la pandémie et des conséquences de l'état d'urgence sanitaire, le marché s'est redressé durant le troisième trimestre avec une croissance de 11%, ajoute le groupe. Ainsi, les performances commerciales du groupe ont progressé de 39% durant le 3ème trimestre avec une amélioration de la part de marché VP/VUL à 14,1% à fin septembre 2020 contre 11,3% à la même période de 2019.

Label Vie: Repli de 2% du chiffre d'affaires

Le Groupe Label Vie a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2,85 milliards de DH au troisième trimestre 2020, soit un repli de 2% par rapport au même trimestre en 2019, dans un contexte économique et sanitaire difficile. Dans le détail, le segment des supermarchés Carrefour Market a enregistré durant le troisième trimestre 2020, une progression de +4% de ses ventes par rapport à la même période de l'exercice 2019. Le segment des hypermarchés Carrefour a, pour sa part, enregistré une progression de +3% de ses ventes par rapport à la même période de l'exercice 2019, alors que le segment de l'hyper cash Atacadao a connu une baisse de 9%, comparé à la même période de l'exercice précédent. Au troisième trimestre 2020, le montant de l'investissement réalisé s'est élevé à 117 millions de DH, soit 33% de moins comparé à l'investissement réalisé au terme du troisième trimestre 2019.

L'activité de Jet Contractors demeure impactée par la crise sanitaire

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Jet Contractors s'est établi à 1,03 milliards de DH à fin septembre 2020, en retrait de 19% par rapport à la même période de l'année précédente. Le carnet de commandes à fin T3-2020 s'est élevé à 2,4 MMDH, en croissance de 3,4% par rapport à la même période de l'année précédente, dénotant d'un effort commercial important pendant cette phase difficile. Ce carnet de commandes est composé à hauteur de 29% de projets à l'international. Concernant l'endettement net consolidé au 30 septembre 2020, il a augmenté à 1,12 MMDH, en raison principalement de la levée de 200 MDH sur le marché obligatoire au T2-2020 et de la souscription au produit Damane Relance de 100 MDH, précise Jet Contractors. Et de conclure que la perspective d'un plan de relance économique, le lancement de la vaccination au covid-19 et le développement à l'international devraient permettre au groupe de retrouver une trajectoire de croissance.

Figure emblématique du Hirak ALGÉRIE : trois ans de prison requis contre Karim Tabbou

Le parquet algérien a requis lundi une lourde peine de trois ans d'emprisonnement à l'encontre de l'opposant politique Karim Tabbou, une figure centrale du mouvement de contestation né en février 2019, a annoncé un des ses avocats. Le verdict sera prononcé le 7 décembre.



Tabbou, 47 ans, était poursuivi pour "atteinte au moral de l'armée", à la suite de déclarations critiquant le régime et l'armée en mai 2019 au cours d'un rassemblement à Kherrata (nord-est), un fief du mouvement opposé au régime baptisé Hirak. Arrêté le 26 septembre 2019, il a été emprisonné pendant neuf mois avant de bénéficier d'une libération conditionnelle le 2 juillet dernier. Le procès de Karim Tabbou, qui a comparu libre, s'est déroulé lundi devant le tribunal de Kolea, près d'Alger. Il avait déjà été repoussé à de nombreuses reprises depuis le début avril en raison de l'épidémie provoquée par le coronavirus. Le procureur a réclamé trois ans de prison ferme et une amende de 100.000 dinars (650 euros) à l'encontre de l'opposant, a précisé Me Zoubida Assoul sur sa page Facebook. Dans une autre affaire, Karim Tabbou avait été condamné en appel le 24 mars à un an de prison ferme pour "atteinte à l'intégrité du territoire national", en raison d'une vidéo parue sur la page Facebook de son parti dans laquelle il critiquait l'intrusion de l'armée dans les affaires politiques.

Chef d'un petit parti d'opposition non agréé par les autorités, l'Union démocratique et sociale (UDS), Karim Tabbou est l'un des visages les plus connus du Hirak, sinon le plus populaire. Son portrait était régulièrement brandi pendant les manifestations hebdomadaires contre le pouvoir en Algérie jusqu'à leur suspension en mars dernier en liaison avec la crise sanitaire. M. Tabbou est récemment revenu sur le devant de la scène politique en reprochant avec virulence au président français Emmanuel Macron son soutien à son homologue algérien Abdelmadjid Tebboune, exprimé dans un entretien avec l'hebdomadaire Jeune Afrique qui a soulevé un tollé dans les rangs de l'opposition algérienne. Dans une lettre publiée sur sa page Facebook, M. Tabbou a fustigé "la mauvaise foi" et "l'hypocrisie politique" de M. Macron, accusé de cautionner "un pouvoir arrogant qui emprisonne des journalistes, bafoue les libertés publiques et soumet la justice à son diktat". En pleine crise sanitaire, les autorités multiplie les détentions et les poursuites à l'encontre de militants, de journalistes et de blogueurs afin, selon les opposants, d'empêcher une reprise du

Hirak. A Mostaganem (nord-ouest), une militante, Dalila Touat, la porte-parole des chômeurs de la ville, a été condamnée lundi à deux ans de prison ferme, sans mandat de dépôt. Elle était accusée d'avoir incité ses concitoyens à s'abstenir de voter au référendum constitutionnel du 1er novembre et pour "outrage à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions", selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), une association de solidarité avec les prisonniers d'opinion. La révision constitutionnelle a été approuvée avec le taux de participation électorale le plus bas (23,84%) de l'histoire de l'Algérie. Quelque 90 personnes sont actuellement emprisonnées en Algérie en lien avec le Hirak et/ou les libertés individuelles. Des poursuites fondées, pour beaucoup, sur des publications sur Facebook critiquant les autorités, d'après le CNLD. Né en février 2019 d'un immense ras-le-bol des Algériens, le Hirak réclame un profond changement du "système" en place depuis l'indépendance en 1962. Il a provoqué le départ du président Abdelaziz Bouteflika après 20 ans au pouvoir.

Au Brésil La droite et le Centre-droit remportent les municipales

■ Nabil El Bousaadi

Dimanche dernier, le Brésil a vécu à l'heure du 2ème tour des élections municipales qui, en se tenant à mi-mandat présidentiel, ont constitué un premier test électoral pour Jair Bolsonaro puisqu'elles ont permis de donner une idée exacte des forces en présence avant les élections de 2022 auxquelles le chef de l'Etat compte, bien entendu, se représenter au nom de l'extrême-droite.

Et si, à l'issue du premier tour du 15 novembre dernier, la victoire était revenue aux partis traditionnels du centre et du centre-droit et que neuf sur les treize candidats soutenus par le président furent battus, ce 2ème tour a consacré, de manière définitive, l'effondrement des partis de gouvernement qui, depuis trois décennies, structurent la vie politique brésilienne ; à savoir, à droite, le Parti de la social-démocratie brésilienne (PSDB) et, à gauche, le Parti des Travailleurs (PT).

Ainsi, pour la première fois, depuis le retour de la démocratie au Brésil en 1985, le Parti des Travailleurs de l'ancien président Lula da Silva n'a remporté aucune des capitales des 26 Etats de la fédération. Il a même perdu Recife, dans le Pernambouc (Nord-Est), naguère bastion de la gauche au profit de Joao Campos du Parti socialiste brésilien (PSB, Centre gauche)

A Porto Alegre, dans le Sud, le centriste Sebastiao Mela a écarté Manuela d'Avila, la figure montante du Parti Communiste du Brésil et candidate malheureuse à la vice-présidence en 2018, alliée au Parti des Travailleurs.

L'extrême-droite n'a pas été mieux lotie. Ainsi, à Rio, l'impopulaire maire sortant Marcello Crivella a essuyé une cuisante défaite en ne recueillant que 35,93% des suffrages face à Eduardo Paes (Démocrates, Centre droit) qui a obtenu 64,07% des voix et qui avait déjà été maire de la ville de 2008 à 2016.

A Sao Paulo, Bruno Covas du PSDB (droite libérale) a recueilli 59,38% des suffrages contre 40,62% des voix pour son rival Guilherme Boulos du Parti Socialisme et Liberté (PSOL) sur lequel pesaient tous les espoirs de la gauche.

Aussi, en s'adressant indirectement au Président, Bruno Covas rappellera à ce dernier qu'« il est possible de faire de la politique sans haine et en disant la vérité »

Dans une déclaration à l'AFP, Leonardo Avritzer, analyste politique à l'Université fédérale du Minas Gerais (UFMG), considère que la défaite du maire sortant, également ancien pasteur évangélique figurant parmi les 13 candidats fortement soutenus par le président, est « une confirmation de la déroute du bolsonarisme » qui avait montré le bout de son nez dès le premier tour du scrutin.

Que dire pour terminer sinon que, d'une part, les résultats de ces municipales signent le reflux de la vague de l'extrémisme qui, en 2018, avait porté Bolsonaro au pouvoir constituant, ainsi, un mauvais présage pour ce dernier alors même qu'à deux années de la présidentielle de 2022, il est encore sans parti politique et que rien, pour l'heure, n'indique s'il nouera des alliances avec les formations de la droite « traditionnelle » ou non et que, d'autre part, avec la victoire de la droite et du centre-droit, la balle est au centre. De quoi donc demain sera-t-il fait au Brésil et quelle sera la marge de manœuvre du président Bolsonaro ? Attendons pour voir...

Koweït: pas de campagne électorale grand luxe à cause du coronavirus

Ni grandes tentes fastueuses, ni banquets opulents bondés. Les Koweïtiens s'apprêtent à élire samedi leurs députés mais cette année, pandémie de Covid-19 oblige, les traditionnels rassemblements électoraux luxueux ont été interdits dans ce riche pays pétrolier du Golfe. Grillades d'agneau, riz et friandises à profusion attirent habituellement des centaines d'électeurs au Koweït qui est, contrairement aux autres Etats de la région, doté d'une vie politique dynamique, avec un Parlement actif qui n'hésite pas à prendre le gouvernement à partie. Fahd Mohammed Al-Moutairi avait l'habitude d'organiser des festins pour 5 à 8 candidats à chaque tour, dans son restaurant "Tayba", situé à Jahra, au nord de la capitale Koweït City. "D'habitude, on prépare de l'agneau grillé et du riz pour le dîner pendant les périodes de campagne électorale qui peuvent durer jusqu'à deux mois. Mais le coronavirus a tout fait voler en éclat", raconte-t-il à l'AFP. Une manne financière en moins en ces temps particulièrement difficiles pour les restaurateurs. Un rassemblement pouvait coûter entre 3.000 et 7.000 dinars koweïtiens (environ 8.000 à 19.000 euros), avec parfois jusqu'à deux mille convives dans les régions où vivent les plus grandes tribus du pays, selon la Fédération koweïtienne des restaurateurs. Comme les restaurants, les entreprises qui organisent des banquets sous de grandes tentes, servant café et dattes aux électeurs, seront les grandes perdantes de cette campagne, explique son directeur, Fahd Al-Arbach. "Cette période est habituellement le moment essentiel pour leur activité", dit-il à l'AFP. Le Koweït, qui a officiellement enregistré plus de 142.000 cas de coronavirus au total, dont 880 décès, a mis en place des mesures très strictes pour contenir la propagation du virus depuis le début de la crise.



Il s'agit des premières élections législatives dans le pays sous le règne du nouvel émir, cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Sabah qui a pris ses fonctions le 29 septembre, après la mort de cheikh Sabah. Avec une opposition affaiblie et dont plusieurs cadres ont des démêlés avec la justice, seules quelques bannières électorales dans certaines rues rappellent le calendrier politique du moment.

La campagne se déroule essentiellement dans les médias et sur les réseaux sociaux. Messages sur Twitter, courtes vidéos sur Snapchat, "lives" sur Instagram ou encore par des meetings électoraux via Zoom : les candidats investissent internet. Les prix d'une publicité en ligne peuvent grimper jusqu'à 50.000 dinars koweïtiens (plus de 136.000 euros) par mois, selon le chef de la Fédération koweï-

tienne des médias électroniques, Faysal Al-Sawagh. "Les Koweïtiens utilisent les réseaux sociaux pour faire entendre leur voix et entendre des idées claires des candidats", souligne-t-il à l'AFP. Les thèmes habituels des campagnes électorales sont eux toujours là, de la lutte contre la corruption à l'emploi des jeunes, en passant par la liberté d'expression, le logement, l'éducation ou encore l'épineux dossier des "Bidoun", les apatrides, une minorité dépourvue de nationalité. La crise sanitaire impose aux politiciens en campagne de faire des économies, alors que "les dépenses moyennes des candidats aux élections peuvent atteindre 100.000 dinars koweïtiens" (environ 273.000 euros), fait remarquer le candidat Ali Al-Ali. "Les dépenses ont en revanche augmenté sur les médias électroniques et traditionnels", dit à l'AFP ce jeune avocat. "Ces circonstances exceptionnelles augmentent les chances de gagner des jeunes candidats qui étaient déjà en contact avec les électeurs ces dernières années via les réseaux sociaux", souligne-t-il. La candidate Cheikha Al-Jassem se réjouit elle aussi d'avoir "diminué" ses dépenses en "bureaux de campagne et invitations à dîner". Cette professeure de philosophie, connue pour ses positions en faveur des droits humains, dit redoubler d'efforts pour "se promouvoir" sur Twitter et Instagram auprès des électeurs. "Cette fois-ci, les réseaux sociaux sont devenus l'arène des élections législatives", déclare-t-elle à l'AFP, précisant que 70% de son travail se fait désormais sur la toile. Ses interviews à la télévision ou dans la presse écrite sont immédiatement partagées sur ses comptes, "sinon personne ne pourra les voir".

LES APPELS
D'OFFRES

**Royaume du Maroc
Al Omrane Al Janoub
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offre de prix
N° 49/2020**

**Séance publique
Travaux d'aménagement
de la place Gouirat Alfila
à la ville de Guelmim**

Le Vendredi 25 Décembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux d'Al Omrane Al Janoub, sise à Avenue MOHAMED VI près du Siège de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra B.P:1404 à Laâyoune (Salle de réunion au 5ème étage) en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux :

Travaux d'aménagement de la place Gouirat Alfila à la ville de Guelmim.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés au 3ème étage du siège d'Al Omrane Al Janoub-Laayoune, sise à Avenue MOHAMED VI près du Siège de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra B.P:1404 à Laâyoune, ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

La caution Provisoire est fixée à la somme de : 170 000,00 DHS (Cent Soixante Dix Mille Dirhams)

L'estimation du coût des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : Neuf Millions Six Cent Quatre-Vingt Onze Mille Cinq Cent Trente Six Dirhams (9 691 536,00 DHS TTC).

La qualification et la classe minimale exigée, selon le système de qualification et de classification du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville, sont:

Secteur : 2
Qualification : 2,3
Classe minimale : 4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés du Groupe Al Omrane (Novembre 2015).

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés cité ci-haut.

- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cité ci-haut.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province Khouribga
Cercle d'Oued Zem
Commune Lagnadiz
N° : / 2020**

**Appel d'offre ouvert
N° 03/2020
Séance publique**

Le jeudi 24 décembre 2020 à 11h du matin, il sera procédé au bureau du président du conseil communal d'LAGNADIZ, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offre de prix pour affermage des lots du souk hebdomadaire Tlat Lagnadiz cercle d'Oued-Zem caïdat Béni Khirane province de Khouribga au titre de l'année : 2021 qui sont composés comme suit :

Affermage des lots du souk hebdomadaire :

- 1er lot - Produit de location d'autres biens (Fondouk et Parking).

- Prix estimatif : 5716,00Dhs - cautionnement provisoire dix mille dirhams (10 000,00 dhs)

- 2ème Lot - Droits de stationnement et d'entrée au souk hebdomadaire

- Prix estimatif : 12400,00 Dhs - cautionnement provisoire : quinze mille dirhams (15 000,00 dhs)

- 3ème Lot - souk aux Bestiaux.

- Prix estimatif : 23750,00 Dhs - cautionnement provisoire : vingt mille dirhams (20 000,00 dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service de ressource financière de la commune Lagnadiz, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>. Le dossier du concurrent d'appel d'offre peut être envoyé sous leurs demande conformément aux dispositions du décret n° 02-12-349 du : 08 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passations des marchés de l'Etat ainsi que l'arrêté du ministère de l'intérieur n° : 13-3574 du : 06 Safar 1435 (10 décembre 2013) relatif aux cahiers des prescriptions communs appliqués aux marchés des régions ; préfectures et provinces et communes.

Le contenu ainsi que la présentation du dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31

du décret précité ci-dessus.

Les concurrents peuvent :- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service de ressource financière de la commune Lagnadiz. -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 3 des cahiers des charges et l'article n° 2 De l'ordre de consultation.

Pour tous renseignements contactez le service de comptabilité à la commune.

**Royaume du Maroc
Société d'exploitation
des ports
Direction de l'exploitation
au port d'Agadir
Marsa Maroc**

**Avis d'appel d'offres
ouvert N°24/DEPA/2020
Séance non publique
(Mesure dérogatoire
liée au COVID 19)**

Le 18/12/2020 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Exploitation au port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour :

Travaux de réparation des engins flottants de MARSAMAROC au port d'AGADIR

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des achats de Marsa Maroc, à l'adresse: <https://achats.marsamaroc.co.ma>, dans les conditions prévues par l'amendement du règlement des achats de Marsa Maroc, autorisé par le conseil de surveillance du 03 Janvier 2020.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- LOT N°1 : Travaux de carénage et de peinture du remorqueur EL ARGOUB : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams) ;

- LOT N°2 : Travaux de réparation du remorqueur EL ARGOUB : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams) ;

- LOT N°3 : Travaux de carénage et de peinture et divers de la vedette TIKIDA : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams) ;

- LOT N°4 : Travaux mécaniques du remorqueur TAFRAOUT : 5 000,00DH (Cinq Mille Dirhams) ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement des Achats de Marsa Maroc, ce dernier peut être téléchargé à partir du site internet :

www.marsamaroc.co.ma.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de Marsa Maroc ;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés au 1-A de l'article 23 du Règlement des Achats de Marsa Maroc ;

b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée;

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;

- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

- Lacte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

En cas de groupement, joindre au dossier administratif une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

Toutefois, les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c), d) et f) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Pour les organismes publics, il est fait application des dispositions de l'article 25 du Règlement des Achats de Marsa Maroc.

2) Dossier technique comprenant :

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations, qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s).

3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.

**Royaume du Maroc
Société d'exploitation
des ports
Direction de l'exploitation
au port d'Agadir
Marsa Maroc**

**Avis d'appel d'offres
ouvert N°25/DEPA/2020
Séance non publique
(Mesure dérogatoire
liée au COVID 19)**

Le 24/12/2020 à 11Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Exploitation au port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour : Travaux de remise en état des éléments de flèche des grues mobiles de MARSAMAROC au port d'Agadir

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des achats de Marsa Maroc, à l'adresse: <https://achats.marsamaroc.co.ma>, dans les conditions prévues par l'amendement du règlement des achats de Marsa Maroc, autorisé par le conseil de surveillance du 03 Janvier 2020.

Le cautionnement provisoire est fixé à20 000,00 DH (Vingt Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement des Achats de Marsa Maroc, ce dernier peut être téléchargé à partir du site internet :

www.marsamaroc.co.ma.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de Marsa Maroc ;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés au 1-A de l'article 23 du Règlement des Achats de Marsa Maroc ;

b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée;

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;

- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

- Lacte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

santes par le comptable chargé du recouvrement ;

d. Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent souscrit de manière régulière ses déclarations de salaires et qu'il est en situation régulière envers cet organisme ;

e. Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.

f. Le certificat, ou sa copie certifiée conforme, d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

En cas de groupement, joindre au dossier administratif une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

Toutefois, les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées au paragraphe c), d) et f) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Pour les organismes publics, il est fait application des dispositions de l'article 25 du Règlement des Achats de Marsa Maroc.

2) Dossier technique comprenant :

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Toutes les pièces produites doivent être des originales ou des copies certifiées conformes à l'original.

3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.

**Royaume du Maroc
Société d'exploitation
des ports
Direction de l'exploitation
au port d'Agadir
Marsa Maroc**

**Avis d'appel d'offres
ouvert N°26/DEPA/2020
Séance non publique
(Mesure dérogatoire
liée au COVID 19)**

Le 24/12/2020 à 11Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Exploitation au port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour : La fourniture des pièces de rechanges pour le système de compensation des portiques reggiane de la DEPA

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des achats de Marsa Maroc, à l'adresse : <https://achats.marsamaroc.co.ma>, dans les conditions prévues par l'amendement du règlement des achats de Marsa Maroc, autorisé par le conseil de surveillance du 03 Janvier 2020.

Le cautionnement provisoire est fixé à10 000,00 DH(Dix Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement des Achats de Marsa Maroc, ce dernier peut être téléchargé à partir du site internet :

www.marsamaroc.co.ma.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de Marsa Maroc ;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

a. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comprenant les indications et les engagements précisés au 1-A de l'article 23 du Règlement des Achats de Marsa Maroc ;

b. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée;

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;

- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

- Lacte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;

LES APPELS D'OFFRES

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Guelmim Oued Noun
Avis d'appel d'offres ouvert
N°38/BR/RGON/2020
(Séance publique)**

Il sera procédé le 24 décembre 2020 à 11 heures, dans la salle de réunion n°01 au siège de la Région Guelmim Oued Noun sise à Av. Med VI-Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à :
Organisation des sessions de formation au profit des élus des collectivités territoriales relevant du territoire de la région Guelmim-Oued Noun
Le dossier d'appel d'offres peut être soit :
- Retiré du siège de la Région à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Téléchargé à partir du site des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dhs (15 000,00 Dh)
L'estimation du cout de la prestation est de : (999 360,00) Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Trois Cent Soixante dirhams et 00 cts TTC
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés de l'état (www.marchéspublics.gov.ma)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation de l'appel d'offres en question.

**Royaume du Maroc
Société Al Omrane
Marrakech-Safi
Appel d'offres ouvert
N°137/2020**

Le 29/12/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux d'aménagement du Parking à proximité du port d'Essaouira, dans le cadre du programme complémentaire de réhabilitation et de mise en valeur de l'ancienne médina d'Essaouira 2019-2023.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également

être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50 000,00 Dirhams (Cinquante Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 4 562 868,00 (Quatre Million Cinq Cent Soixante Deux Mille Huit Cent Soixante Huit Dirhams T.T.C).

- Joindre obligatoirement des attestations, conformément au règlement de consultation.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;
Les plis sont, au choix des concurrents :
1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Société Al Omrane
Marrakech-Safi
Appel d'offres ouvert
N° 138/2020**

Le 29/12/2020 à 11h00, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société Al Omrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux d'aménagement du Parking Paysager de Bab Hmer, dans le cadre du programme de mise en valeur de l'ancienne Médina de Marrakech 2018-2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'Al Omrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30 000,00Dirhams (Trente Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2 533 141,60 (Deux Million Cinq Cent Trente Trois Mille Cent Quarante Et Un Dirhams Et Soixante Centimes T.T.C).

- Joindre obligatoirement des attestations, conformément au règlement de consultation.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des

concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane ;
Les plis sont, au choix des concurrents :
1- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
3- soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d' El Hajeb
Cercle d' Agourai
C.T Ait Yaazem
Avis d'Examen
d'aptitude professionnelle**

La commune d'Ait Yaazem; organise un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'Année 2020 au profit des Fonctionnaires de la Commune; remplissant les conditions requises et ce comme suite :
Grade :
Adjoint Administrative 3e Grade
Accès au grade : Adjoint Administrative 2e Grade
Condition de participation :
L'Examen est ouvert au fonctionnaire justifiant au moins six ans d'Ancienneté dans leurs grades au 1er examen écrit
Nombre de poste : 01
Date d'organisation de l'examen : 26/12/2020 au siège de la commune à 8H 30mn
Dernier délai de dépôt des candidatures : 22/12/2020 à 16h 30mn
Lieu de dépôt des candidatures : Le président de la C.T AIT YAAZEM (Bureau d'ordre de la commune)
Lieu de déroulement de l'examen : Siège de la Commune Ait Yaazem.
Grade :
Adjoint Technique 3e Grade
Accès au grade : Adjoint Technique 2e Grade
Condition de participation :
L'Examen est ouvert au fonctionnaire justifiant au moins six ans d'Ancienneté dans leurs grades au 1er examen écrit
Nombre de poste : 01
Date d'organisation de l'examen : 26/12/2020 au siège de la commune à 8H 30mn
Dernier délai de dépôt des candidatures : 22/12/2020 à 16h 30mn
Lieu de dépôt des candidatures : Le président de la C.T AIT YAAZEM (Bureau d'ordre de la commune)
Lieu de déroulement de l'examen : Siège de la Commune Ait Yaazem.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région
Marrakech- Safi
Province de Youssoufia
Cercle El Guentour
Caidat El Guentour
Commune El Guentour
Avis d'appels d'offres ouvert
N° 07/2020**

Le 25 Décembre 2020 à 11 h

00, Il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune El Guentour à l'ouverture des plis relative à :
Travaux de construction de mur de clôture de cimetière à la commune El Guentour
Le prix d'acquisition des plans est de 15,00 DHS/M2 (Quinze Dirhams/Mètre Carré)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000 ,00 dhs (Dix Mille Dirhams).
L'estimation du Coût des prestations établie par le Maitre d'Ouvrage est fixée à : 249 480,00 DHS (Deux Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Zéro Centimes).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 4 du Règlement de Consultation
La visite des lieux et prévue pour le 17 Octobre 200 à 10 h 00 min, le départ aura lieu à partir du siège de la commune EL GUENTOUR
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Président de la commune El Guentour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du Président de la commune El Guentour, le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Président de la commune El Guentour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du Président de la commune El Guentour, le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner à travers le portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région
Marrakech- Safi
Province de Youssoufia
Cercle El Guentour
Caidat El Guentour
Commune El Guentour
Avis d'appels d'offres ouvert
N°08/2020**

Le 28 Décembre 2020 à 11 h 00 min, Il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune El Guentour à l'ouverture des plis relative aux :
Travaux d'assainissement liquide et d'eau potable à la commune El Guentour.
Le prix d'acquisition des plans est de 15,00 DHS/M2 (Quinze Dirhams/Mètre Carré)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 200 000 ,00 dhs (Deux Cent Mille Dirhams).
L'estimation du Coût des prestations établie par le Maitre d'Ouvrage est fixée à : 10 079 311,75 DHS (Dix Million Soixante Dix Neuf Mille Trois Cent Onze Dirhams Soixante Quinze Centimes).
La visite des lieux et prévue pour le 21 Décembre 2020 à 10 h 00,

le départ aura lieu à partir du siège de la commune EL GUENTOUR
La remise des échantillons, arrêtes par l'article 20 du règlement de consultation relatif au projet de :
Travaux d'assainissement liquide et d'eau potable à la commune El Guentour à la commune El Guentour est fixé pour le 25 Décembre 2020 au Bureau du Président de la commune El Guentour à 12 h 00 min
Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Président de la commune El Guentour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du Président de la commune El Guentour, le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchéspublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Conseil provincial
de Benslimane
Direction générale
des services
Avis de la consultation
architecturale
N° 12/2020/CA**

Le 25/12/2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Benslimane à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :
L'étude architecturale et suivi du projet de construction de deux internats au lycée de qualification : Mohamed Ben Abdelkrim Al Khattabi Commune Mellila Et au Collège Omar Ben Mohamed Ben Ali Commune Ouled Ali Toulala Province de Benslimane.
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du service des marchés du Conseil Provincial de Benslimane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 2.038.042,00Dh (Deux millions, trente huit mille Quarante deux Dirhams Hors Taxes) pour chaque Internat.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial de Benslimane.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service technique du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique www.marchéspublics.gov.ma
- une visite des lieux sera organisée le 14/12/2020 à 10 heures, lieu de rassemblement :service technique du conseil provincial / division d'équipement / conseil provincial de Benslimane
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10du règlement de la consultation architecturale.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial de Benslimane.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique www.marchéspublics.gov.ma
- une visite des lieux sera organisée le 14/12/2020 à 10 heures, lieu de rassemblement :service technique du conseil provincial / division d'équipement / conseil provincial de Benslimane
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10du règlement de la consultation architecturale.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Tinghir
Cercle de Bouامل Dades
Caidat Ait Sedrate Eljabal
Commune Ait Sedrate
Jbel Soufla
Avis de concours
pour recrutement
de Deux techniciens
4ème grade (Echelle :8)**

La Commune Ait Sedrate Jbel Soufla organisera le 10 JANVIER 2021 à 9 H du matin au lycée et collégial Ait Idir Commune Ait Sedrate Jbel Soufla, un concours pour recrutement de :
- Technicien 4ème grade (Echelle: 8), spécialité (technicien chef de chantiers : TP)
- Technicien 4ème grade (Echelle:8), spécialité (technicien en gestion informatisée)
Conditions de participation :
Le concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus tard à la date de concours, et peut prolonger la limite d'âge supérieure pour une période égale à la période des bons services, ou peut être corrigé pour la retraite, sans dépasser 45 ans ,et qui ont obtenu un diplôme relatif aux grades requis comme indiqué ci -dessous :
Grade : Technicien 4ème grade (ECHELLE :8)
Spécialité : Technicien Chef de Chantiers:TP
Nombre de poste : 01
Grade : Technicien 4ème grade (ECHELLE :8)
Spécialité : Technicien en Gestion Informatisée
Nombre de poste : 01
Dossier de candidature :
Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :
1- Demande manuscrite de participation au concours comporte l'examen que le candidat doit passer.
2- Une copie certifiée conforme à l'originale du diplôme obtenu ou d'un certificat est requis accompagné d'une copie de la décision de l'équation le cas échéant.
3 Une copie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale.
4-Deux enveloppes timbrés portant le nom, prénom et l'adresse exacte de candidat.
5- Autorisation de participation au concours établi par l'adminis-

tration employant pour les candidats fonctionnaires ou contractuels.
6-CV.
7- les candidats en situation de l'handicap :
Une copie certifiée conforme à l'originale d'une attestation de handicap délivrée par le ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille.
Les demandes de candidatures doivent être déposées au bureau d'ordre de la commune Ait Sedrate Jbel Soufla contre accusé de réception, avant le : 31 Décembre 2020 à 16h.
Les candidatures doivent déposer leurs dossiers personnellement Chaque dossier à présenter après la date limite ci-dessus, ou manque des documents mentionnés ci-dessus, il ne sera pas pris en compte.
Les listes des candidats admis pour passer les épreuves seront diffusés sur le site électronique www.emploi-public.ma et le site www.pncl.gov.ma.

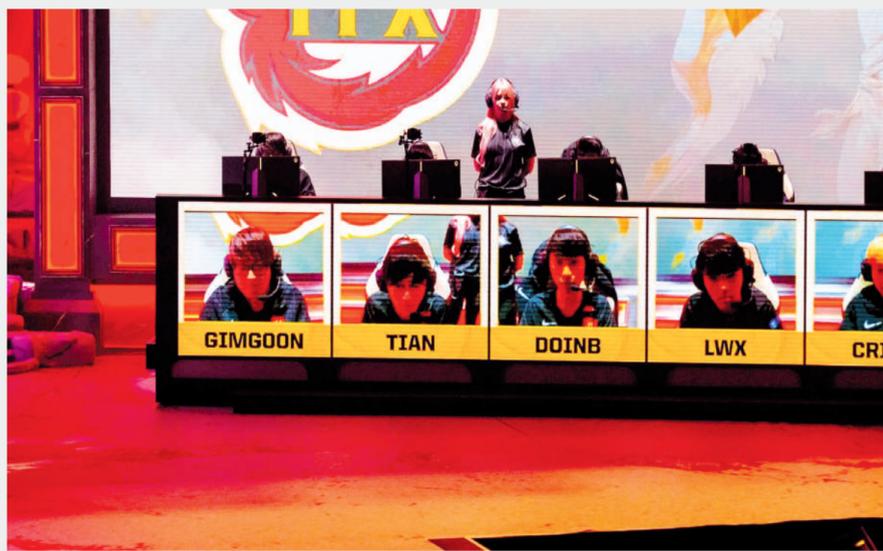
tration employant pour les candidats fonctionnaires ou contractuels.
6-CV.
7- les candidats en situation de l'handicap :
Une copie certifiée conforme à l'originale d'une attestation de handicap délivrée par le ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille.
Les demandes de candidatures doivent être déposées au bureau d'ordre de la commune Ait Sedrate Jbel Soufla contre accusé de réception, avant le : 31 Décembre 2020 à 16h.
Les candidatures doivent déposer leurs dossiers personnellement Chaque dossier à présenter après la date limite ci-dessus, ou manque des documents mentionnés ci-dessus, il ne sera pas pris en compte.
Les listes des candidats admis pour passer les épreuves seront diffusés sur le site électronique www.emploi-public.ma et le site www.pncl.gov.ma.

**المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القلم الحبية
جماعة البئر الحبيد
مصلحة المولود البشرية
إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية
لقائدة مولودى جماعة
البئر الحبيد برسم سنة 2020
تنظم جماعة البئر الحبيد، يوم 2020/12/29 على الساعة التاسعة صباحا بقاعة الاجتماعات بمقر جماعة البئر الحبيد، امتحان الكفاءة المهنية لمتصرف واحد وتقني من الدرجة الثانية السلم 10 برسم سنة 2020. يفتح هذا الامتحان في وجه التقنيين المرشحين في السلم الأولين قضاوسا سنة سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة الى غاية 2020/12/28. كما أن آخر أجل لوضع طلبات الترشيح هو يوم الجمعة 2020/12/25. * الإطراس الأصلية: تقني من الدرجة الثالثة إيطار القرية: تقني من الدرجة الثانية شروط ولوج الامتحان: يفتح الامتحان في وجه الموظفين المرشحين المتوفرين على ست (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطراس أو الدرجة الأصلية التخصصات المتحن في شأنها: اختيار كتابي: - تحرير موضوع ذي طابع مهني: اختبار شفوي: - يتضمن الاختبار الشفوي حوار مع اللجنة يتعلق باختصاصات وزارة الداخلية والجماعات المحلية أو حول المهام المسندة للمعني بالأمر، ومدى قدرته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المتحن بشأنها. عدد المناصب المتبارى بشأنها: نصب واحد في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط**

**« League of Legends »
L'e-sport à son nec plus ultra !**

Par Achraf EL MOURABIT – MAP

Compétition, émulation, adrénaline, rage de vaincre, ambiance virtuelle mais digne des derbys de haute facture : tous les ingrédients sont réunis pour faire des jeux électroniques des sports quasi réels qui se disputent sur les grandes pelouses.
L'engouement pour l'e-sport gagne de plus en plus de terrain, en ce sens que chaque année, plusieurs jeux vidéo font leur entrée sur scène et tentent de se faire une place parmi les grands. Toujours est-il, seule une petite poignée réussit à se frayer son petit bonhomme de chemin et accrocher les aficionados. Des titres qui deviennent désormais emblématiques tels que "League of Legends", le jeu multijoueur de stratégie et d'action par excellence.
Somme toute, "League of Legends", connu parmi les passionnés de sensations fortes sous l'acronyme "LoL" et qui a été développé en 2009 par l'éditeur "RIOT GAMES", revendique pas moins de 70 millions de joueurs.
Les amateurs doivent s'abstenir. Puisque seuls les initiés sont à même de reconnaître le jargon et autres appellations propres à ce jeu.
Jungler, Midlaner, Toplaner... des termes qui désignent les différents rôles que l'on peut incarner dans une partie du jeu. Le principe est simple : deux équipes composées de cinq joueurs, baptisés invocateurs, s'affrontent dans un univers féérique où s'entre-mêlent combats, magie et bestiaires fantastiques. Le but du jeu consiste à détruire la forteresse adverse, appelée "Nexus".
Sur la scène professionnelle de LoL, plusieurs tournois sont organisés partout dans le monde, le plus prestigieux étant le championnat du monde "League of Legends Worlds". Chaque saison, les meilleurs joueurs



s'affrontent dans des ligues nationales ou régionales dans l'espoir d'obtenir un ticket de qualification au fameux "Worlds".
La première édition du championnat du monde s'est déroulée en 2011 et depuis, la popularité de LoL n'a cessé de croître. Hologrammes, concerts, animation... chaque finale est introduite par un spectacle musical présenté par des artistes de renommée internationale, tel que le célèbre groupe de musique "Imagine Dragons", faisant des "Worlds" un événement assez spécial, notamment en termes d'audience.
En effet, la finale qui s'est jouée en France en 2019, a

atteint des chiffres mirobolants et a été diffusée en 16 langues et sur plus de 20 plateformes. Près de 22 millions de spectateurs en moyenne ont suivi le match en ligne, avec un pic de 44 millions d'après les chiffres dévoilés par Riot Games. Un record !
Le phénomène "League of Legends" a aussi débarqué au Maroc à travers plusieurs tournois, notamment l'"Inwi e-league" en 2017 et le tout nouveau tournoi, créé par Riot Games, en partenariat avec Intel et Lenovo, l'"Intel Arabian Cup" (IAC), qui rassemble les meilleures équipes de treize pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Mais alors,

quel est le secret derrière la popularité de ce jeu vidéo ?
"Ce fut en juillet 2014 que mon cousin me recommanda de jouer à League of Legends, et j'y joue encore jusqu'à aujourd'hui", confie à la MAP Anas, un geek.
"Étant un passionné du gaming, je suis toujours à la recherche de nouveaux jeux vidéo, de préférence ceux qui regorgent d'action, où l'on peut s'amuser en multijoueur, où la compétitivité est acharnée... Et j'ai retrouvé tous ces éléments-là en LoL".
Ce jeu vidéo, a-t-il expliqué, est totalement gratuit dans la mesure où l'on peut y jouer sans déboursier le moindre centime. Le contenu payant demeure cosmétique et rien de plus.
Outre sa gratuité, il y a lieu de mentionner la composante compétitive du jeu. Il existe des parties classées qui évaluent le niveau compétitif d'un joueur en le plaçant dans une division selon ses victoires et défaites (Bronze, Argent, Or...), a-t-il expliqué.
"Tout un chacun aspire à améliorer son rang et atteindre ce que l'on appelle le "High Elo", espérant un jour rejoindre une équipe professionnelle et participer aux tournois de "League of Legends", conclut ce passionné de gaming.
Une décennie après sa création, "League of legends" a sans conteste acquis ses lettres de noblesse. Comptant les fans par millions, il trône au sommet de l'e-sport et s'érige en jeu PC parmi les plus populaires de la planète, sans pour autant satisfaire l'ambition de "RIOT GAMES". En effet, l'éditeur de ce jeu à grand succès, cherche à conquérir d'autres plateformes, en l'occurrence le mobile à travers le lancement d'une version de son jeu mythique sur "Android" et "IOS".
Après avoir déferlé comme un raz-de-marré sur le monde de l'e-sport sur PC, "League of Legends" serait-il en mesure de faire du mobile sa nouvelle chasse-gardée ?

ANNONCES LÉGALES

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Tiznit
Avis de la Consultation
Architecturale
N°01/2020/Coopérative**

Le jeudi 24 décembre 2020 à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Division des Equipements Secrétariat Général de la Province de Tiznit à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour étude architecturale et suivi des travaux de construction de DAR SANIAA au centre de la Commune Territoriale Anezi, Province de Tiznit (dans le cadre du programme INDH).

Le dossier de la Consultation Architecturale peut être retiré à la Division des Equipement de la Province de Tiznit.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1.650.000,00 Dirhams (un million Six Cent Cinquante mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation de dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102 et 148 du décret n°2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les architectes peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division des équipements de la province de Tiznit.
-Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

-Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation architecturale.

**Cabinet Dami & Associés
Société d'Expertise Comptable
de Conseil & d'Audit
169, Bd de la Résistance 20490
Casablanca
Tél : (0522) 31 80 19 – 44 77
97 / fax : (0522) 44 13 26**

**Constitution de société
ARWEN COSMETICS
ICE N°002662678000020**

Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
-Dénomination : ARWEN COSMETICS
-Objet : marchand de produit cosmétique
-Capital : 100.000 dh. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 dh chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

*Madame Kawtar Faroui : 999 Parts sociales
*Mme Dalila Essalama épouse FAROUI : 1 Parts sociales
Soit un total de : 1.000 Parts sociales

-Gérant :
-Mme Kawtar Faroui, née à Casablanca, le 24/02/1992, Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°BE837709 allant jusqu'au 21/04/2029, demeurant à Casablanca, N°03 Rue Ain Harrouda Etage 01, Appartement N°1 Quartier Racine.
-Siège social : 10 Rue Liberté 3ème Etage Appartement N°5 Casablanca - Maroc
-Durée : 99 ans à compter de sa date de constitution.
-Bénéfices : 5% de la réserve légale. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 23/11/2020

**CABINET DAMI & ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
de Conseil & d'Audit
169, Bd de la Résistance 20490
Casablanca
Tél : (0522) 31 80 19 – 44 77
97 / Fax : (0522) 44 13 26**

**Constitution de Société
M.A INTERIOR DESIGNER
SARL
ICE N°002658113000085**

Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
-Dénomination : M.A INTERIOR DESIGNER
-Objet : décoration ou de l'ornementation des appartements
-Capital : 100.000 Dh. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 dh chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs

apports, savoir :
*Mlle Asmaa Mouataz : 950 Parts sociales
*Mr Redad Mouataz : 50 Parts sociales
Soit un total de : 1.000 Parts sociales
*Gérant :
*Mlle Asmaa Mouataz, née à Casablanca, le 19/08/1987, titulaire de la carte nationale d'identité n°BE809460, demeurant à Casablanca, Hay Nassim Rue 1 N°51 Bd Abdelhadi Boutaleb Anfa.
-Siège social : 10 Rue Liberté 3ème Etage Appartement N°5 Casablanca - Maroc
-Durée : 99 ans à compter de sa date de constitution.
-Bénéfices : 5% de la réserve légale. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 23/11/2020.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Sefrou
Secrétaire général
D.U.E**

**Avis de l'ouverture
de l'enquête publique**

Suite à l'Arrêté du gouverneur n°256 du 24/11/2020, une enquête publique sera ouverte le lundi 14 décembre 2020 à la Commune Kandar Sidi Khair, Caïdat AitYoussi, Cercle Sefrou, Province Sefrou, relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet de reconduction de l'exploitation d'une carrière de granulats présenté par la société SOCARMA. Un dossier et un registre des observations seront mis à la disposition du public, au siège de la commune, en vue d'y consigner et les suggestions relatives au projet durant 15 jours à partir de la date citée en dessus.

**FIDO TOCO
Fiduciaire
de Toute Sorte Comptabilité
Tel 06 27 22 79 65
Meknès : Le 30/11/2020**

**Société << NAJI DENT >> «
S.A.R.L.»
Apt 12 Im C Bloc 1
Riad Ztn Etg 3 Meknes
Constitution de la société.**

Au terme d'un acte sous seing privé daté le 30/11/2020 à Meknès, il a été établi d'une société SARL dont les caractéristiques suivantes :
Dénomination : << NAJI DENT >> S.A.R.L.
- Objet : marchand d'instrument dentaires en détail
-import-export
- négoce
- Siège social : Apt 12 Im C Bloc 1 Riad Ztn Etg 3 Meknès
- Durée : 99 ans à compter de la date de sa constitution.
-Capital : le capital social est fixé à la somme 100 000,00 dh et divisée en 1000 parts sociales de 100 dh chacune, répartis entre les mains de : Mr. Najji Said ET Mr. Najji Mohamed SARL.
-Gérance: la société est gérée par : Mr. Najji Said CIN N°ZT53840 ET Mr. Najji Mohamed CIN N°ZT20275
-Dépôt légal : le dépôt a été effectué au greffier du tribunal de commerce le 30/11/2020 sous le RG N°51447.

**Sté de Manutention d'Agadir
(SMA)
Avis d'appel d'offres ouvert
N°15/SMA/2020**

Le 25/12/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la Société de Manutention d'Agadir (SMA) au nouveau port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
Maintenance des engins d'exploitation de la SMA au port d'Agadir.
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau de la section achat de la Direction de la SMA au port d'Agadir.
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (50 000,00) Cinquante Mille Dirhams
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 du Règlement des Achats de la SMA.
Les concurrents peuvent :
*soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la SMA au port d'Agadir.
*soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
*soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du Règlement des Achats de la SMA.

BOUDENIB INDUSTRIE
Société Anonyme, au capital social de 10.000.000,00 de dhs
Siège social : Ghandi Mall, Imm N°07, 2ème Etage, bureau N° 04, Casablanca RCN°83.723

Aux termes du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration du 30 Juin 2020, les actionnaires de la société « BOUDENIB INDUSTRIE » SA, au capital de 10.000.000,00 de dhs, ont décidé:

1) Le renouvellement des mandats des Administrateurs qui sont arrivés à expiration. Il s'agit des Administrateurs suivants :
-Monsieur Ahmed BEDDI
-Madame El Bahia Darbali
-Monsieur Slimane Boulanoire pour une durée de six (6) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 à tenir au plus tard le 30 Juin 2026.

2) Le renouvellement de Monsieur Slimane BOULANOIRE dans les fonctions de Président du Conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, qui sera réunie au plus tard le 30 Juin 2026.

3) Le renouvellement de Monsieur Ahmed BEDDI dans les fonctions de Directeur Général, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, qui sera réunie au plus tard le 30 Juin 2026.

4) Le renouvellement de Madame El Bahia DARBALI dans les fonctions de Directeur Général Délégué, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, qui sera réunie au plus tard le 30 Juin 2026.

**FILATRA TRAVAUX
Société à responsabilité limitée à Associé Unique
Au capital de : 1.000.000,00DH
Siège social: Dr Koukou N°109 Tasselante Marrakech**

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 21/09/2020, enregistré à Marrakech le 28/09/2020, l'associé unique décide ce qui suit :

Le dépôt de siège social de la société de : Appt N° 8 Imm K Res Bab Mousour Azzouzia Marrakech à la nouvelle adresse: Dr Koukou N°109 Tasselante Marrakech Adoption des statuts refondus de la société.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech, le 30/11/2020 sous le n° 745851.

**MAROC INJECTION
par abréviation MARINJECT
Société Anonyme.
Au capital social de 10.000.000,00 de DHS**

Siège social :
Municipalité de Had Soualem, Route Provinciale 3011, Douar Oulad Jamaâ, Berrechid. RCN°6377

**Nomination d'un nouvel Administrateur
Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2020, les actionnaires de la société « MARINJECT » SA, au capital de 10.000.000,00 de dhs, ont décidé la nomination de Monsieur Hicham ALAOUI EL M'HAMDI, de nationalité Marocaine, né le 17 Octobre 1994, titulaire de la CIN N° K498971, demeurant à Rue Kortoba N° 11, Tanger, en qualité d'un nouvel Administrateur, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Berrechid en date du 20 Novembre 2020 sous N° 1491/2020.

**SACHERIE INDUSTRIELLE DE MARRAKECH
Par abréviation SIMAKECH
Société Anonyme.
Au capital social de 5.500.000,00 dhs**

Siège social :
Marrakech, Km 35 Route Agadir Chichaoua, Douar Safsafa, Commune Ait Imour RCN°33.321

**Nomination d'un nouvel Administrateur
Renouvellement du mandat d'un Administrateur**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2020, les actionnaires de la société « SIMAKECH » SA, au capital de 5.500.000,00 dhs, ont décidé la nomination de Monsieur Hicham ALAOUI EL M'HAMDI, de nationalité Marocaine, né le 17 Octobre 1994, titulaire de la CIN N° K498971, demeurant à Rue Kortoba N° 11, Tanger, en qualité d'un nouvel Administrateur, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée

générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Marrakech en date du 23 Novembre 2020 sous N°117525.

**« ATLAS TASSELLANTE »
S.A.R.L (AU)**

Constitution d'une société à responsabilité limitée d'associé unique

Aux termes d'un acte sous-seing privé à Marrakech, en date du 01/11/2020 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «ATLAS TASSELLANTE » SARL AU
Objet : Travaux public (Terrassement, Assainissement, Voirie)
*Location d'engins;
Siège social : Douar El Harakate N°1179 Tassoutant Marrakech, Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000,00 dhs et divisé en 10000 parts de 100 dh chacune,
Gérance : La gérance de la société est confiée à Mr Benhadda Hassan pour une durée illimitée.
II- dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 25/11/2020 sous le numéro chronologique 8271 et le numéro analytique 108629.

Pour extrait et mention

**FILATRA TRAVAUX
Société à responsabilité limitée à Associé Unique
Au capital de : 1.000.000,00DH
Siège social: Dr Koukou N°109 Tasselante Marrakech**

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 21/09/2020, enregistré à Marrakech le 28/09/2020, l'associé unique décide ce qui suit :

Le dépôt de siège social de la société de : Appt N° 8 Imm K Res Bab Mousour Azzouzia Marrakech à la nouvelle adresse: Dr Koukou N°109 Tasselante Marrakech Adoption des statuts refondus de la société.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech, le 30/11/2020 sous le numéro 117874.

**CARRELAGE SANITAIRE
Bd Ennakhil
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de : 100.000,00 dh**

Siège social : Bd Ennakhil, Lot M'hamid 5a-49, Magasin N° A-49 M'hamid, Marrakech.

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 06/02/2020, enregistré à Marrakech le 21/02/2020, l'associé unique décide ce qui suit :

Transférer de siège social de la société de : 1er Etage, 1096 Lot Mhamid 5 Marrakech.
À la nouvelle adresse: Bd Ennakhil, Lot M'hamid 5a-49, Magasin N° A-49 M'hamid, Marrakech. Adoption des statuts refondus de la société.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech, le 26/11/2020 sous le numéro 117748.

**FORUM AFRICAIN
IMMOBILIER
S.A.R.L à associé unique
Au capital de : 100.000,00 dirhams**

Siège social : Hay Hassani Lot Diamant Vert Projet Ichrah Center Imm 25 N°27 Route d'El Jaddia - Lissasfa - Casablanca -

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 03/11/2020, enregistré à Casablanca le 14/11/2020, l'assemblée générale extraordinaire décide ce qui suit :
Mr Mustapha Mabrouk, cède 750 parts sociales qu'il possède dans la STE Forum Africain Immobilier, au profit de : Mr Lahcen Ait Ichou, Mr Kamal Ait El Ainous, et Mr Mohamed Bouchria.
Cette opération s'est déroulée comme suit :
Mr Mustapha Mabrouk cède 250 parts sociales à Mr Lahcen Ait Ichou.
Mr Mustapha Mabrouk cède 250 parts sociales à Mr Kamal Ait El Ainous.
Mr Mustapha Mabrouk cède 250 parts sociales à Mr Mohamed Bouchria.
De ce fait, le capital social de la société est composé de 1 000 parts sociales attribuées aux associés comme suit Mr Mustapha Mabrouk : 250 parts sociales

Mr Lahcen Ait Ichou : 250 parts sociales
Mr Kamal Ait El Ainous : 250 parts sociales
Mr Mohamed Bouchria : 250 parts sociales
Transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée.
Nomination de Mr Lahcen Ait Ichou cogérant de la société, à Côté de Mr Mustapha Mabrouk, et ce pour une durée illimitée.
La société sera valablement engagée pour les actes les concernant par la signature conjointe et solidaire de Mr Mustapha Mabrouk Et Mr Lahcen Ait Ichou et ce pour une durée illimitée.
Adoption des statuts refondus de la société.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 30/11/2020 sous le numéro 755513.

**SOCIETE RETAJ TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100000,00 DH**

Siège social :
Résidence Al Inbiaat B2-Imm14 -App 168 - Amal 2- Bensergao - Agadir

I - Suite à la décision de la gérance en date du 05 octobre 2020 de la société « RETAJ TRAVAUX », il a été constaté ce qui suit :
-La cession de 1000 parts sociales de Mme Oulkaid Zahra respectivement 510 parts sociales à Mr Bouhafid Jamal Dine, ET 490 parts sociales à Mr Kadarsi Mohamed.
-Acceptation de cette cession ;
-démision de l'ancienne gérante Mme Oulkaid Zahra.
-Nomination de MR Bouhafid Jamal Dine en qualité de gérant unique, et définition des nouveaux pouvoirs de la gérance.
-Modification des articles 1 ; 6, 7 des statuts.
-Questions diverses.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Agadir le 01/12/2020 sous le n° 97319.

Pour extrait et mention

**SOCIETE G-L FORAGE
Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de : 100.000,00 dirhams**

Siège social :
Tr 7 Lettre K N° 543 Tamensourte Marrakech

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 12/11/2020, enregistré à Marrakech en date du 13/11/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les Caractéristiques sont les suivantes :
Raison Sociale : SOCIETE G-L FORAGE
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
La Gérance : est désigné comme gérant unique de la société pour une durée illimitée :
Mr ARJDAL ABDELLAH
La signature sociale : La société sera valablement engagée pour les actes les concernant par la signature unique de Mr Arjidal Abdellah et ce pour une durée illimitée.
Objet : La société a pour objet :
-Gestion d'exploitation des services travaux de forage des puits.
-Travaux divers ou constructions (entrepreneur de)
-Gestion d'exploitation de service installation d'irrigation et pompes.
Durée : La société est constituée pour une durée de quatre vingt dix neuf années (99 ans) à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou prorogation.
Siège social : Tr 7 Lettre K N° 543 Tamensourte Marrakech
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000,00 dhs).
Il est divisé en Mille (1000) parts sociales de Cent (100) Dirhams chacune, Portant les numéros de 1 à 1000, entièrement libérées qui sont attribuées totalité à l'associé unique.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 30/11/2020 sous le numéro 117918.

**« FICADEX - MAROC » SARL
100, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Tel : 0522 - 23 - 15 - 59 / 0522 - 23 - 12 - 96
Fax : 0522 - 23 - 04 - 71**

Donation des parts sociales – transformation en sarl – Augmentation - réduction du capital social

1 - Aux termes de sa délibération du 20 octobre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dite « IMMOBILIERE GOREE », SARL, AU, au capital de 100 000,00 DH, ayant son siège social à Casablanca, 10, Rue Najib Mahfouz a décidé ce qui suit :

*Agreement des donations des parts sociales de Monsieur Abdelhai SEBTI, au nombre de 1 000 parts, au profit de son fils Monsieur Jaafar SEBTI à hauteur de 600 parts et sa fille Madame Zeina SEBTI à hauteur de 400 parts;
*Agreement de Monsieur Jaafar SEBTI, né le 18/09/1981 et de Madame Zeina SEBTI, née le 02/12/1975, en temps que nouveaux associés ;
*Démission de Monsieur Abdelhai SEBTI de ses fonctions de gérant ;
*Transformation de la forme juridique de la société de société à responsabilité limitée à associé unique (SARL, AU) en société à responsabilité limitée (SARL) ;
*Désignation de Monsieur Jaafar SEBTI, titulaire de la CNI n° BE 745 258 en qualité de gérant pour une durée indéterminée ;
*Décision et réalisation d'une augmentation du capital social d'une somme de 245 000,00 DH par l'émission de 2 450 parts sociales

de 100,00 DH chacune, à attribuer gratuitement aux associés et à libérer en totalité par compensation avec des créances certaines liquides dues par la société ;
*Réduction du capital d'une somme de 145 000,00 DH le ramenant ainsi de 345 000,00 DH à 200 000,00 DH ;
*Refonte des statuts de la société suite aux modifications statutaires.
2 - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 1er décembre 2020, sous le numéro 755627.

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :
MIDEF S.A.R.L.
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : import et export matériel Industriel
Au local situé à :
Avenue Ambassadeur Ben Aicha Rde N°417.
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

Constitution de société ILYPARA SARL

Aux termes d'un acte sous-seing privé, a été établi en date du 02/11/2020, et enregistré le 11/11/2020 sous : RE : 3776
Ils ont été constitués une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ILYPARA SARL
Objet social :
- achat vente matériel consommable médicale.
-achat vente équipement de clinique.
- cabinet médicale et hôpitaux général
-import/export de produit paramédical et parapharmaceutique
Siège social: Quartier Bourgogne Rue Ragragra Res La Corniche Appt 1 Rdc Imm 2 Casablanca.
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 100.000,00 DHS
Gérance : La société est gérée par : Mme Iraqui Houssaini Ilham.
Registre de commerce : Immatriculé sous numéro : 480813
Le dépôt légal a été effectué au centre régional d'investissement de Casablanca.

SPARAC MAROC

-Aux termes d'un acte sous-seing privé en date de 07 Septembre 2020, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée à associé unique "SARL AU" dont les caractéristiques sont les suivantes :
-Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique SARL AU
-Dénomination: SPARAC MAROC
-Objet: achat, vente matériels et accessoires pièces automobiles.
- Adresse du siège social: 10, Bd Liberté 3ème Etage App. N°05 Casablanca.
le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS, il est divisé en 1000 Parts sociales de 100,00 dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires et attribuées à l'associé unique.
-Gérance: Mr El Raid Youness, nommé pour une durée illimitée.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25 Septembre 2020 sous le N° RC : 473665

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête Commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :
المصنوري مروان
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures
Au local situé à :
رقم 1399 زنقة ميشال دولو سبسطا اقامة الزهور عمالة عين السبع الحي المحمدي مقاطعة الصخور السوداء
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête Commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :
المصنوري مروان
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures
Au local situé à :
رقم 1399 زنقة ميشال دولو سبسطا اقامة الزهور عمالة عين السبع الحي المحمدي مقاطعة الصخور السوداء
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête Commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :
المصنوري مروان
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures
Au local situé à :
رقم 1399 زنقة ميشال دولو سبسطا اقامة الزهور عمالة عين السبع الحي المحمدي مقاطعة الصخور السوداء
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête Commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :
المصنوري مروان
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures
Au local situé à :
رقم 1399 زنقة ميشال دولو سبسطا اقامة الزهور عمالة عين السبع الحي المحمدي مقاطعة الصخور السوداء
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête Commodo incommodo

Le président avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.
Cette enquête concerne la demande déposée par :
المصنوري مروان
Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures
Au local situé à :
رقم 1399 زنقة ميشال دولو سبسطا اقامة الزهور عمالة عين السبع الحي المحمدي مقاطعة الصخور السوداء
Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de Casablanca
Préfecture d'Ain Sebaa
Hay Mohammadi
Arrondissement Roches Noires
Direction Générale des Services de l'Arrondissement
Division des Affaires Économiques**

Avis d'enquête Commodo incommodo

Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage

Appel à la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

« Trafic de personnes, prostitution forcée, enfants soldats ou encore le travail forcé et asservi, autant d'actes criminels qui font perdurer l'esclavage en se reconfigurant sous de nouvelles formes, alerte l'Assemblée générale des Nations unies à l'occasion de la Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage célébrée le 02 décembre chaque année. »

Ces formes contemporaines d'esclavage fleurissent encore, en grande partie à cause de la vulnérabilité exacerbée par la pauvreté, la discrimination et l'exclusion sociale, explique l'organe de l'ONU, estimant à plus de 250.000 le nombre d'enfants exploités aujourd'hui comme enfants soldats dans une trentaine de zones de conflit dans le monde.

Pire encore, un grand nombre des filles enlevées et transformées en enfants soldats deviennent également des esclaves sexuelles.

Pour sa part, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que chaque année, 700.000 femmes, filles, hommes et garçons font l'objet d'une traite transfrontalière et réduits en esclavage.

"On estime à 5,7 millions le nombre d'enfants soumis à un travail forcé et asservi, ce qu'on appelle aussi servitude pour dettes", fait savoir l'AG de l'ONU, estimant à 1,2 million le nombre d'enfants victimes de la traite.

Mal leur en a pris. La traite s'accompagne de l'exploitation commerciale sexuelle d'enfants dont 1 million, essentiellement des filles, sont chaque année forcés de se prostituer, s'est elle indignée.

Tirant la sonnette d'alarme, l'Assemblée générale relève que ces filles sont vendues comme prostituées ou à des fins de pornographie infantile tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Par ailleurs, selon le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Tomoya Obokata, des priorités seront adoptées en fonction des approches axées sur les victimes et tenant compte de l'âge et du sexe.

À cet égard, il sera guidé, poursuit la même source, par la résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale le 25



septembre 2015, intitulée "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030", qui recense les groupes vulnérables auxquels une aide doit être apportée.

Dans ce cadre, des recherches thématiques sur la réalisation effective du Programme 2030, sont dans la ligne de mire du Rapporteur spécial, notamment supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, ainsi que les objectifs de développement durable particulièrement le travail décent et croissance économique, indique-t-on.

Quant aux conséquences des formes contemporaines d'esclavage sur certains groupes, le Rapporteur spécial a jeté la lumière sur les peuples autochtones, les minorités, les personnes en situation de déplacement, les personnes handicapées, les personnes âgées dans le monde du travail, ainsi que les personnes sans-abri, y compris les enfants des rues.

Le Maroc a, quant lui, délibérément choisi de lutter contre le crime de la traite des êtres humains selon une approche globale et moderniste axée sur la prévention, la protection, la prise en charge et le partenariat.

Le ministre de la Justice, Mohamed Ben Abdelkader, avait indiqué, lors de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la traite des êtres humains, que l'ampleur du phénomène, son expansion et sa propagation au niveau international obligent tous les secteurs et organismes à fixer des normes de qualité et précises et à rechercher les bonnes pratiques dans les pays leaders en la matière pour le combattre.

S'attardant sur les statistiques de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains depuis l'entrée en vigueur de loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains fin 2016, M. Ben Abdelkader a noté que 17 affaires ont été enregistrées en 2017, contre 80 en 2018 et 151 en 2019.

Concernant les personnes ayant été poursuivies en justice durant les trois dernières années, le ministre a fait savoir que 585 individus, dont 144 femmes et 84 étrangers, ont été mis en examen.

En ce qui concerne les victimes de la traite des êtres humains, M. Ben Abdelkader a fait état de 719 personnes, dont 283 victimes d'exploitation sexuelles, 35 personnes exploitées dans les servitudes et 58 exploitées dans la mendicité.

Les avis de recherches qui ont été émis au niveau national ont atteint 137, a-t-il ajouté, notant que 443 personnes ont été placées en garde à vue.

La Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, célébrée par plusieurs pays du monde le 02 décembre chaque année, commémore l'adoption, le 2 décembre 1949, par l'Assemblée générale des Nations unies de la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

Association marocaine des agents de notification et d'exécution du trésor

Engagement et citoyenneté

Le travail associatif est profondément ancré dans la société marocaine depuis la nuit des temps. Soutenir et encourager sont deux piliers fondamentaux dans l'édifice du temple humain. Dans ce sillage, l'Association marocaine des agents de notification et d'exécution du trésor a été fondée pour accompagner les agents de notification et d'exécution du trésor, relevant de la trésorerie générale du royaume. Les actions associatives de cette association professionnelle, ciblant des professionnels d'un secteur bien déterminé, se déclinent

sur le terrain en prenant en compte la spécificité du personnel, ses engagements et le règlement intérieur de l'administration en toute conformité avec les lois en vigueur notamment celles régissant le travail associatif, affirme El Mostafa Kamali, président de l'Association marocaine des agents de notification et d'exécution du trésor. Et de souligner que ces actions s'articulent autour des initiatives de sensibilisation au profit des agents, selon les conjonctures, une écoute attentive de leurs doléances, un soutien psychologique et matériel aux

familles dans les cas de maladie ou de décès d'un agent, des actions pour promouvoir la culture de solidarité et de fraternité entre les membres. De même, a-t-il précisé, l'Association marocaine des agents de notification et d'exécution du trésor œuvre pour proposer des segments de formation continue au profit des membres, en parfaite collaboration avec les responsables, encourager la gent féminine au sein de l'administration et institutionnaliser le travail en commun et l'action commune en tant que force de proposition dans

le domaine de recouvrement. Bref, l'Association, composée des agents de notification et d'exécution du trésor représentant toutes les régions du royaume, agit pour contribuer à approfondir les connaissances de ses membres et mettre en commun les valeurs, les connaissances, les activités pour fédérer les multiples intérêts dans le but de servir les services publics qui relèvent des compétences de ses agents et par ailleurs servir l'intérêt général. La rhétorique associative autrement.

M.Younes



Fès : L'ENCG s'allie au groupe français ESC Clermont

Une convention de partenariat et de mobilité vient d'être signée entre l'École nationale de commerce et de gestion (ENCG), relevant de l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, et le groupe français ESC Clermont. Avec cet accord-cadre, l'ENCG Fès et l'ESC Clermont conviennent de promouvoir leur coopération dans le domaine de la recherche et de l'enseignement au sein des deux institutions. Cette collaboration se traduira plus particulièrement par le développement d'un accompagnement en matière de projets académiques réalisés par chaque institution, la facilitation des mouvements d'enseignants et d'étudiants entre le Maroc et la France et l'encouragement des échanges pédagogiques dans des programmes reconnus équivalents.

Selon l'USMBA, ce partenariat s'inscrit dans la concrétisation de la stratégie de développement de l'ENCG de Fès, dont la promotion des coopérations internationales constitue un pilier majeur. La cérémonie de signature, présidée par Radouane Mrabet, président de l'USMBA, et Richard Soparnot, directeur académique du groupe ESC, s'est déroulée à distance, compte tenu de la situation sanitaire dans les deux pays. Fondée en 1919 à Clermont-Ferrand, l'ESC Clermont Business School est une école de commerce française membre de la Conférence des grandes écoles depuis 1985 et du Chapitre des Grandes Ecoles de Management depuis 1986.

Appui aux AGR au profit d'anciens pensionnaires des établissements pénitentiaires

La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus a procédé, lundi à Safi, à la remise d'équipements en soutien à des activités génératrices de revenus (AGR) au profit de 08 jeunes parmi les anciens pensionnaires des établissements pénitentiaires et des centres de protection de l'enfance, pour un coût global de 237.164 DH. La remise de ces équipements a eu lieu lors d'une cérémonie organisée, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant, en présence notamment, du Coordonnateur général de la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus, M. Abdelouahed Jamali Idrissi, du gou-

verneur de la province de Safi, Lahoucine Chaynane, ainsi que des représentants de partenaires publics et privés de la Fondation. Cette initiative a ainsi profité à 04 anciens pensionnaires d'établissements pénitentiaires et à quatre filles anciennes pensionnaires des Centres de protection de l'enfance. Ces Activités Génératrices de Revenus se caractérisent par leur diversité et leur parfaite adaptation avec les compétences et connaissances scientifiques et professionnelles des bénéficiaires ainsi que des spécificités des régions. Il s'agit d'un laboratoire de prothèse dentaire, d'un projet de centre de copies bénéficiant à deux lauréats du Centre de protection de l'en-

fance à Agadir, un salon de coiffure, un projet de snack, un autre de couture, ainsi que des AGR relatives aux métiers de gypse et maçonnerie. Dans des déclarations à la MAP, les bénéficiaires de ces équipements ont mis en avant la Haute Sollicitude dont Sa Majesté la Roi Mohammed VI ne cesse d'entourer, depuis Son accession au Trône de Ses glorieux ancêtres, cette frange de la société ainsi que les autres catégories sociales en situation de précarité en particulier. Par la même occasion, ils se sont félicités de l'importance de ces AGR de nature à faciliter le processus de leur réinsertion au sein de la société.

Vaccin anti-Covid19

Appel à contrer la désinformation

Le président de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Francesco Rocca, a appelé, lundi, à des efforts ambitieux pour contrer la méfiance et la désinformation visant les vaccins potentiels contre la Covid-19, afin de réussir à mettre fin efficacement à la pandémie. »

"Pour vaincre la Covid-19, nous devons également vaincre la pandémie parallèle de méfiance qui a constamment entravé notre réponse collective à cette maladie et qui pourrait saper notre capacité commune de vacciner contre elle", a déclaré M. Rocca lors d'une conférence de presse virtuelle avec des journalistes accrédités auprès de l'ONU à New York.

S'exprimait à la veille de la session extraordinaire de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur la pandémie de la Covid-19, le président de la plus grande organisation humanitaire du monde a noté que des recherches récentes ont fait état d'une baisse inquiétante de la façon dont les gens perçoivent les vaccins, précisant qu'une étude menée par l'Université Johns Hopkins dans 67 pays a révélé que l'acceptation des vaccins avait considérablement diminué entre juillet et octobre de cette année.

Le chef de la FICR a aussi relevé que des niveaux élevés de méfiance ont sapé les efforts de santé publique pour répondre à la Covid-19 dès le départ et ont facilité la propagation du virus dans les pays du monde entier.

A titre d'exemple, a-t-il poursuivi, les recherches de la FICR en Afrique ont constamment documenté une croyance parmi certains selon laquelle le virus est un "problème occidental", tandis que dans les pays occidentaux, de nombreuses personnes refusent de suivre les conseils de santé publique de base.

M. Rocca a appelé les gouvernements à commencer à mettre en place des mesures

CORONAVIRUS

Démêler le vrai du faux



pour contrer cette méfiance et la désinformation qui l'alimente souvent.

"Bâtir la confiance nécessite un engagement communautaire délibéré et soutenu. Les mesures nécessaires doivent être fondées sur des communications ouvertes fondées sur des preuves et éclairées sur les risques provenant de sources fiables et être en mesure de réagir efficacement aux commentaires de la communauté. Si ces efforts doivent cibler un public aussi large que possible, ils doivent aussi donner la priorité aux groupes les plus vulnérables, marginalisés et à risque", a-t-il estimé.

Le président de la FICR a aussi affirmé la disponibilité de son organisation à "soutenir les efforts des gouvernements pour déployer un vaccin Covid-19, notamment en dirigeant et en soutenant les efforts visant à lutter contre la désinformation et à renforcer la confiance".

"Œuvrer en solidarité n'est pas seulement notre impératif moral, mais c'est aussi le plus logique du point de vue de la santé publique. Le vaccin doit aller là où il est nécessaire, pas seulement là où il peut être acheté", a conclu M. Rocca. Les vaccins anti-Covid-19 seront une réussite si la

désinformation et la méfiance sont combattues dans le même temps, a affirmé lundi le président de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (IFRC), en évoquant aussi des communautés dans l'ignorance d'une pandémie.

"Nous mettons en garde contre toute suggestion selon laquelle un vaccin est en soi suffisant pour mettre fin à cette pandémie. Pour la vaincre, nous devons également vaincre la pandémie parallèle de méfiance", a souligné Francesco Rocca, lors d'une conférence de presse virtuelle.

S'exprimant dans la perspective d'un sommet de dirigeants de la planète, organisé jeudi et vendredi par l'Assemblée générale de l'ONU, le président de l'IFRC s'est notamment inquiété des doutes croissants dans le monde à l'égard des futurs vaccins. "Selon une étude récente de l'université Johns Hopkins dans 67 pays, l'acceptation d'un vaccin a diminué de manière significative dans la plupart des pays entre juillet et octobre", a-t-il noté. "Le Japon est passé de 70 à 50% d'acceptation, la France de 51 à 38%". Mais la méfiance n'est pas l'apanage des Occidentaux, a-t-il précisé, évoquant notamment huit pays africains (République démocratique du Congo, Cameroun, Gabon, Zimbabwe, Sierra Leone, Rwanda, Lesotho et Kenya). Dans ces États, "nous avons constaté récemment une baisse constante de la perception qu'ont les gens du risque d'infection et de la gravité de la maladie", a indiqué Francesco Rocca. De plus en plus de personnes estiment ainsi que le virus ne peut pas contaminer les jeunes ou les Africains, que la maladie en fait n'existe pas ou qu'elle a disparu.

"Ce n'est pas seulement une question de méfiance, c'est aussi une question d'information", a-t-il dit.

"Il y a toujours des communautés dans le monde qui ne sont pas au courant de la pandémie", a-t-il affirmé. "Par exemple, 10% de réponses au Pakistan à une étude de l'IFRC n'avaient pas connaissance de l'existence du Covid-19", a ajouté Francesco Rocca sans préciser le nombre de personnes interrogées.

Demande d'autorisation du contre le Covid-19 aux Etats-Unis et en europe Moderna : un pas de plus vers le vaccin

Le laboratoire américain Moderna a déposé lundi une demande d'autorisation de son vaccin contre le Covid-19 aux Etats-Unis, faisant espérer de premières vaccinations possibles dès le mois de décembre face à une pandémie toujours en pleine expansion.

Une demande d'utilisation conditionnelle devait aussi être déposée en Europe, où un contesté "hôpital des pandémies", sorti de terre en quelques mois et voué à accueillir jusqu'à 1.000 malades, ouvrira mardi à Madrid.

Deux semaines après avoir annoncé une efficacité de 94,5% sur la base de résultats préliminaires, Moderna a annoncé que des résultats complets avaient confirmé une efficacité estimée à 94,1%, et qu'il allait donc déposer des demandes d'autorisations conditionnelles de son vaccin.

L'Agence américaine des médicaments (FDA) devrait

ensuite convoquer le 17 décembre son comité consultatif, ce qui pourrait permettre, en cas de feu vert, une distribution dans les jours suivants.

UE : Pfizer/BioNTech a demandé l'autorisation

L'alliance Pfizer/BioNTech a annoncé mardi avoir déposé la demande d'autorisation conditionnelle de son vaccin contre le Covid-19 dans l'UE auprès de l'Agence européenne du médicament (EMA), disant espérer sa distribution d'ici la fin du mois.

La "demande formelle" auprès de l'EMA a été déposée lundi, ont indiqué dans un communiqué les laboratoires allemand BioNTech et américain Pfizer, après que les résultats des tests à grande échelle ont montré une efficacité à 95% de leur vaccin.

"Si l'EMA conclut que les avantages du candidat vaccin l'emportent sur ses risques de protection contre le COVID-19, elle recommandera l'octroi d'une CMA (mise sur le marché conditionnelle, ndlr) qui pourrait potentiellement permettre l'utilisation du BNT162b2 en Europe avant la fin de 2020", précise le communiqué. Avec la société américaine Moderna, Pfizer/BioNTech est le premier laboratoire à faire officiellement sa demande de commercialisation à l'autorité sanitaire de l'Union européenne. Basée à Amsterdam, l'Agence européenne du médicament a pour mission d'autoriser et contrôler les médicaments dans l'Union Européenne. Le feu vert final, donné par la Commission européenne, permet à des laboratoires de commercialiser leur médicament dans tous les pays de l'UE.

Pour examiner les données de sécurité et d'efficacité des vaccins contre le Covid-19 au fur et à mesure de leur



parution, l'EMA a mis en oeuvre une procédure accélérée dit "examen continu". Les vaccins de Pfizer/BioNTech, Moderna et Oxford/AstraZeneca sont les trois projets de vaccin soumis depuis plusieurs semaines à cet "examen continu".

Attendus sur le marché d'ici la fin de l'année, les vaccins de Pfizer/BioNTech et Moderna sont fondés sur l'ARN messenger, et seraient les premiers vaccins jamais homologués avec cette technologie nouvelle.

Etats-Unis : un vaccin avant Noël



mières vaccinations commenceraient avec Pfizer avant la mi-décembre, suivies par Moderna une semaine après.

"La FDA doit agir vite!!!" a tweeté en majuscules le président Donald Trump, vantant un "grand miracle de la modernité".

Le gouvernement fédéral n'a pas encore officiellement recommandé d'ordre de priorité pour la première phase, mais le ministre Azar cite systématiquement les résidents des maisons de retraite (comme la recommandation des autorités sanitaires françaises) et les soignants.

Les deux vaccins, en deux doses, ont une efficacité très élevée: 95% pour Pfizer, et 94,1% pour Moderna,

similaire aux 95% annoncés pour le vaccin russe Sputnik V. Le vaccin AstraZeneca/Oxford a annoncé entre 70% et 90% d'efficacité, selon les dosages. Comment ce taux a-t-il été calculé? Moderna a donné son vaccin à la moitié des 30.000 participants aux Etats-Unis, et un placebo à l'autre moitié, sans qu'ils sachent quel produit ils ont reçu.

Ces participants ont ensuite vécu leurs vies normalement. Au fil des mois, un certain nombre (196) ont contracté le Covid-19: 185 dans le groupe placebo, et 11 dans le groupe vacciné. Statistiquement, il est extrêmement improbable que cette grande différence soit le fruit du hasard.

Autrement dit, les gens vaccinés ont vu leur risque de contracter la maladie réduit de 94,1%, par rapport aux gens non vaccinés. Si aucune personne vaccinée n'était tombée malade, le taux aurait été de 100%. Aucune forme grave du Covid-19 n'est survenue chez les quelques personnes vaccinées qui sont tombées malades, contre 30 cas graves dans le groupe placebo, et un décès.

Et l'efficacité serait aussi bonne chez les personnes âgées que chez les jeunes, mais aucun détail n'a été rendu public à ce sujet.

Côté sécurité, Moderna confirme l'innocuité de son vaccin. Des effets indésirables importants ont été

observés, plus forts après la seconde dose: rougeur et douleur au niveau de la piqûre sur le bras, fatigue, courbatures, maux de tête...

Mais la société indique, depuis des résultats préliminaires il y a deux semaines, que l'essai n'a soulevé "aucun problème grave de sécurité" et que le vaccin est "généralement bien toléré". Les nouvelles données le confirment, selon la société.

La FDA ne se contentera pas de ces communiqués de presse pour décider si les vaccins sont effectivement sûrs et efficaces: ses experts vont éplucher des centaines de pages de données détaillées, non publiques, pour vérifier notamment qu'ils ne provoquent aucun effet secondaire grave.

Historiquement, la quasi-totalité des effets indésirables graves apparaissent dans les six semaines suivant la vaccination. Pour ces essais vaccinaux, la durée de suivi s'est montée à au moins deux mois pour la moitié des participants.

"Cette analyse primaire positive confirme la capacité de notre vaccin à prévenir le Covid-19 avec une efficacité de 94,1% et, de façon importante, la capacité à prévenir la forme sévère du Covid-19", s'est félicité Stéphane Bancel, le patron de Moderna.

Il a promis de livrer 20 millions de doses aux Etats-Unis avant la fin de l'année.

Les autorités sanitaires américaines restent optimistes sur les autorisations sous deux ou trois semaines des vaccins de Pfizer/BioNTech et de Moderna, avec le début des vaccinations des personnes les plus à risque dans les jours suivants. L'Europe a également lancé la machine réglementaire.

"Ces deux vaccins pourraient être distribués et injectés dans les bras des gens avant Noël", a dit lundi le secrétaire à la Santé américain, Alex Azar, sur CBS.

Dix jours après l'alliance Pfizer/BioNTech, la société de biotechnologie américaine Moderna a en effet annoncé lundi qu'elle avait désormais des résultats complets d'efficacité, et qu'elle demanderait une autorisation dans la journée aux régulateurs américain et européen.

Les deux prochaines dates cruciales sont le 10 et le 17 décembre, quand un comité consultatif de l'Agence américaine des médicaments (FDA) se réunira publiquement pour donner son avis sur les vaccins de Pfizer/BioNTech et de Moderna, respectivement. Les deux sont fondés sur l'ARN messenger, et seraient les premiers vaccins jamais homologués avec cette technologie nouvelle.

La FDA devrait trancher dans la foulée de ces réunions, peut-être dans les 24 heures. La chaîne logistique se mettrait en branle immédiatement, et les pre-

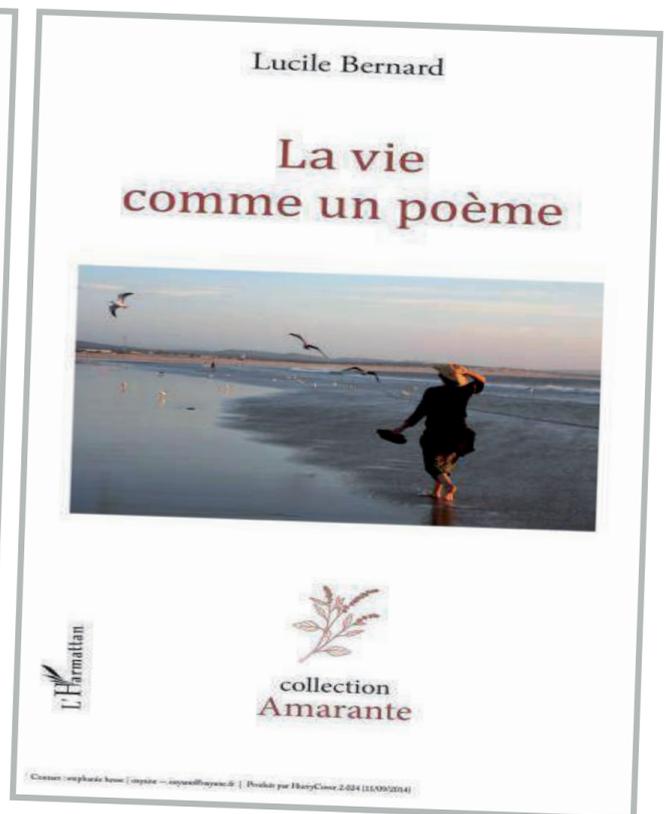
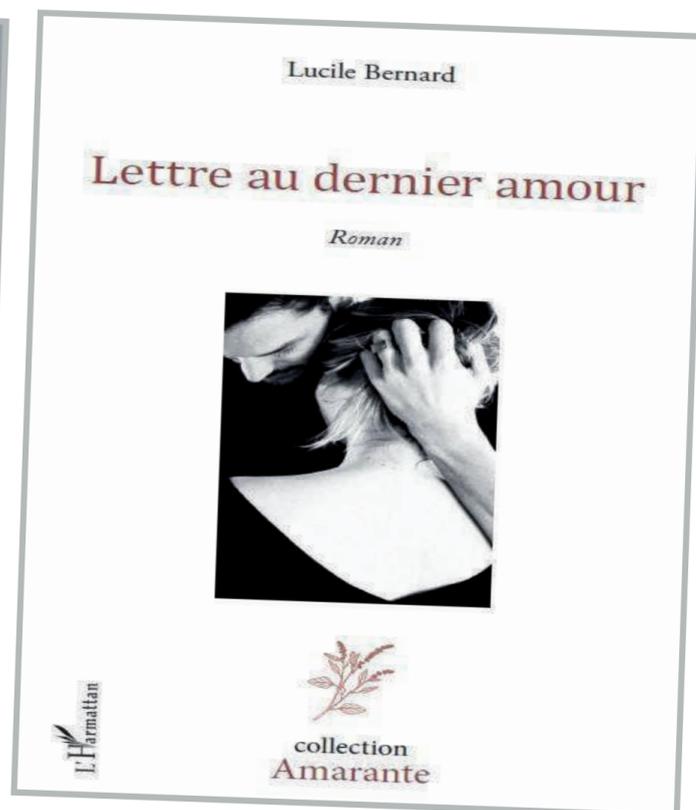
Interview avec Lucile Bernard

Les outils d'échanges et la passion de la lecture

Lucile Bernard est née en France et vit au Maroc depuis juin 2000. Elle a fondé le Centre de Création Artistique Riad Sahara Nour à Marrakech, lieu de rapprochement et de dialogue entre les cultures. Elle a participé à de nombreux ouvrages collectifs en poésie et récemment à un ouvrage réunissant une trentaine d'auteurs « Marrakech, lieux évanescents » sous la direction de Yassin Adnan, paru aux éditions Marsam (février 2018).

Après « Dernières nouvelles avant le jour », un premier recueil de nouvelles paru en novembre 2012, elle a écrit quatre autres romans : « La vie comme un poème » (2014), « L'amour, c'est comme les oiseaux » (2017), « Un parfum d'éternité » (2018).

« Lettre au dernier amour » est son cinquième ouvrage paru en janvier 2020 dans la collection Amarante aux éditions de l'Harmattan.



■ Par Noureddine Mhakkak

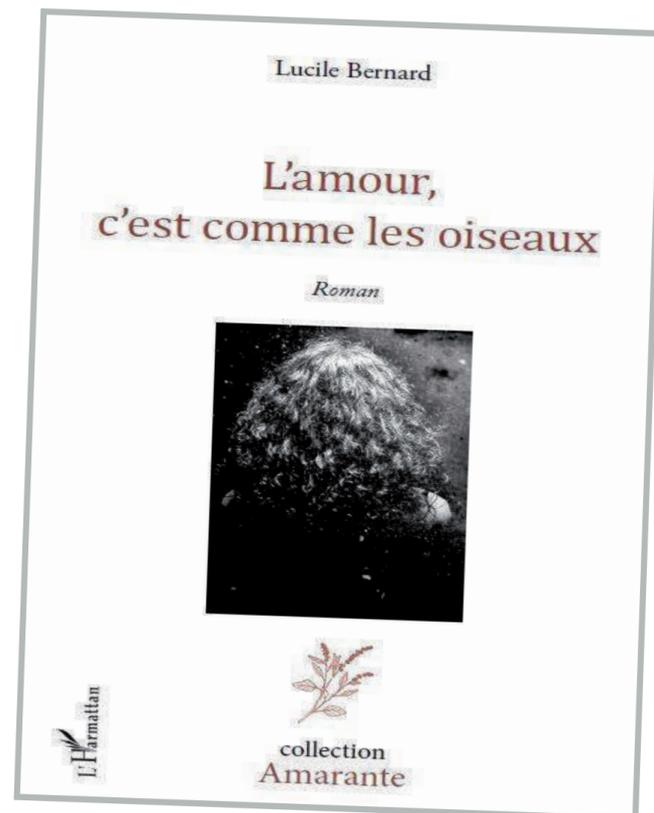
Que représentent les arts et les lettres pour vous ?

Toute forme de création quelle qu'elle soit est pour moi avant tout liberté et prise de parole. Les arts et les lettres sont de formidables moyens d'expression qui mettent non seulement en lumière l'intériorité de l'artiste mais aussi son rapport à l'autre, son ouverture à soi, au monde. Ce sont de magnifiques outils d'échanges qui permettent ce rapprochement subtil et vivant entre peuples de différentes cultures. Que serait le monde sans l'art, sans les artistes, sans cet art, ce pont universel entre les cultures ? Avec l'art, plus de frontières, plus de différences, nous parlons tous le même langage, nous partageons tous le même monde.

Que représentent la lecture, l'écriture pour vous ?

La lecture, c'est pour moi tout d'abord une rencontre avec le livre, son auteur. C'est comme cela que ça se passe en premier. Et cette rencontre n'est pas toujours forcément immédiate, elle peut se faire un peu plus tard, cela n'a pas d'importance. Un livre sait attendre. Il a cette humilité. Ce n'est pas tant l'histoire que je cherche dans un livre mais surtout à entendre une voix, la voix de son auteur. C'est là que l'écriture m'embarque véritablement, l'histoire vient après. Dans un livre, on rentre en résonance, on s'imprègne. On apprend aussi.

L'écriture, c'est ma passion, je ne crois pas que je pourrais vivre sans elle. C'est une respiration, ma façon d'être au monde : je me sens bien, à ma place quand j'écris. C'est une recherche insatiable, se rapprocher au plus près de ce qu'on entend, cette voix à l'intérieur. C'est un territoire de liberté, un plaisir, une souffrance, un travail de forcené, une jouissance, une prise de risque aussi, cette volonté délibérée de sortir à tout prix des sentiers battus ; ces platitudes, ces style convenus, quoi de plus ennuyeux ? Elle peut déranger,



bousculer mais c'est là justement que se situe la recherche dans l'écriture, c'est ce qui fait son essence, sa force primitive avec ses silences.

Parlez-nous des villes que vous avez rencontrées et qui ont laissé une remarquable trace dans votre parcours culturel/ artistique.

Parmi mes nombreux voyages, je dirais en tout premier lieu, le Kenya et sa région du Masai Mara. J'ai été saisie par cette beauté originelle, ce lien puissant entre la faune, la nature, ses habitants, cette coexistence entre les êtres, cet entendement. Cela m'a bouleversée, m'a fait naître. J'en parle à la fin de mon dernier livre « Lettre au dernier amour », cette dernière partie que j'ai écrite juste à mon retour du Kenya en janvier dernier. Puis il y a eu bien sûr Marrakech, cette rencontre d'il y a vingt ans, ainsi que le désert du côté de Rissani où j'ai été véritablement emportée. Je garde aussi en mémoire cette contrée nord du Pakistan, Peshawar où j'ai le souvenir d'une prière dans le petit matin, de la vallée du Swat, la douceur ineffable de ses paysages, Karachi et ses aigles tournoyants autour des fenêtres, ses parfums, ses couleurs, le brouhaha coloré des femmes. Mes balades aussi le long du fleuve Niger près de Niamey, ses étendues

herbeuses, de chaque côté, peuplées d'hippopotames, plus au Nord, Agadez son dénuement, son dépouillement, sa poussière, son peuple de nomades. La belle Sanaa au Yémen, ses hautes bâtisses silencieuses et fières bordant les ruelles. Assouan en Egypte où le désert et le fleuve du Nil se côtoient, où glissent silencieuses les felouques en voile blanche, Dakar et son effervescence, le rire de ces gamins édentés, d'autres encore...

Que représente la beauté pour vous ?

La beauté je la vois avant tout dans ce rapport au monde, dans tout ce qui nous est offert là sous nos yeux à notre insu. La nature a toujours été pour moi un émerveillement à chaque fois renouvelé. C'est cette insoutenable légèreté de l'air, ce subtil froissement des herbes, ce bouillonnement de la lumière, des cascades, le murmure des forêts, le vacarme assourdissant des oiseaux, une leçon qui nous ramène à l'essentiel. La beauté existe non tant dans ce qu'elle nous amène à regarder mais dans ce qu'elle fait naître en nous, ce qui nous touche au plus profond. On arrive par là même à cette beauté impalpable, commune à la nature, au genre humain, cette beauté universelle.

Parlez-nous des livres que vous avez déjà lus et qui ont marqué vos pensées.

Pour ne citer que quelques-uns : « Un barrage contre le Pacifique », « Pluie d'été », « L'amant de la Chine du Nord » de Marguerite Duras pour son univers violent, cru, déconcertant, planté dans la réalité, et puis la voix inoubliable de Duras. « Le bruit et la fureur » de William Faulkner, un peu la même atmosphère, on est désorienté tout au long du livre, bousculé, en perte de points de repères mais ce qui nous embarque justement, c'est la force de l'auteur. « Noces » d'Albert Camus, son ode à la nature, « Rue de la sardine » de Steinbeck, son humour, les descriptions savoureuses de ces petites gens dans leur village de la côte ouest des États-Unis, « Désert », « L'inconnu sur la terre », « Mondo et autres histoires » de Jean Marie Gustave Le Clézio, cette transparence, cette beauté d'atmosphère sombre silencieuse, cette force dans la simplicité de l'écriture, à nouveau ce rapport étroit avec l'être et le monde. Rimbaud pour ce qu'il est, anarchiste, aventurier, inclassable, un être de génie, « Cahiers d'un retour au pays natal » d'Aimé Césaire, juste un cri, un cri de colère et de révolte dénonçant la condition du peuple noir.

Vient de paraître

« Mohamed Choukri... Tanger et les écrivains étrangers »

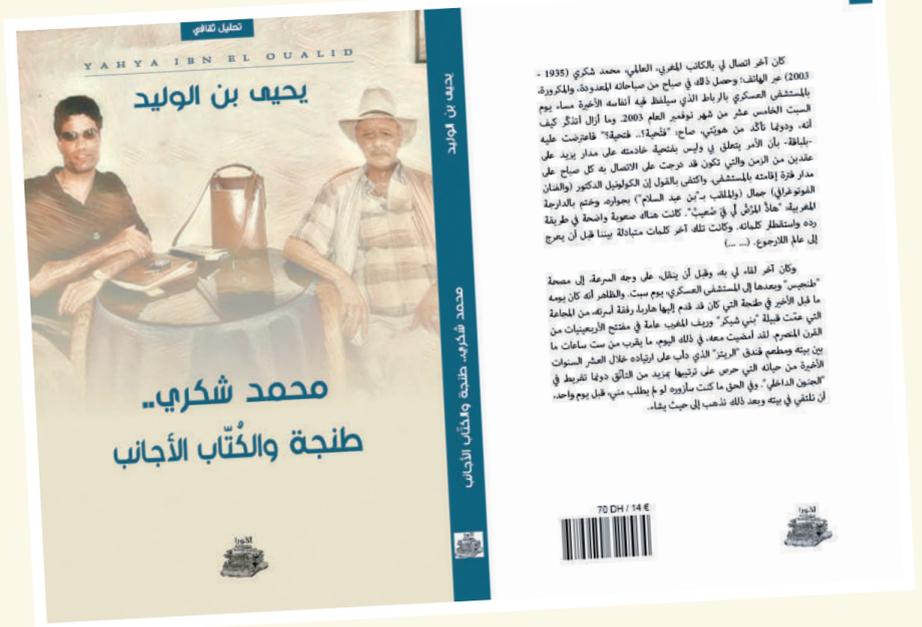
« *Mohamed Choukri... Tanger et les écrivains étrangers* » est intitulé du nouveau livre signé par Yahya Ben El Oualid et édité par la jeune maison d'édition Dar Agora, basée sur Tanger. Ce livre qui viendra en effet étouffer la scène culturelle et livresque nationale braque les lumières surtout, sur un personnage inédit, voire une plume inclassable et insaisissable, Mohamed Choukri. Très connu par son roman à succès « *Le Pain nu* », Choukri a débarqué ses valises à Tanger à un âge assez jeune. Il y fait une carrière romanesque remarquable qui dépasse les frontières marocaines. »

■ Mohamed Nait Youssef

En outre, cette nouvelle publication est aussi une analyse traitant les écrivains étrangers qui résidaient dans la ville du Détroit, ainsi que leur rapport avec Mohamed Choukri, considéré comme l'une des figures de proue de la littérature marocaine d'expression arabe contemporaine. Ainsi, et pour mettre un éclairage sur cet écrivain ayant marqué des générations, l'auteur de ce livre n'est pas recouru uniquement à l'étude et l'analyse mais il a également publié des bribes de sa biographie, ses rencontres inédites avec Mohamed Choukri qui seront publiées pour la première fois dans ce nouveau né littéraire.

«Ce n'est pas étrange que la ville de Tanger accueille des écrivains étrangers de renommée internationale, des peintres, des musiciens, des journalistes, entre autres... Il serait difficile également de comptabiliser tous ceux qui sont

venus à « Tanger la mythique » au cours des années 40, 50 et 60 du siècle dernier, et dans laquelle ils ont créé des œuvres », précise l'auteur du livre. Ces écrivains, a-t-il ajouté, ont légué ce que nous pourrions appeler un « texte tangérois » qui a embrassé l'universalisme. Le grand nombre de ces plumes, précise-t-il, ont quitté la ville de Tanger qui s'est transformée par la suite à un « espace globalisé » et ayant perdu une partie de sa mémoire, son identité, son patrimoine et son architecture singulière. Certes, la ville de Tanger est inspirante, une muse qui avait séduit, et encore, des voix romanesques et des plumes mondialement reconnues, telles que Marguerite Yourcenar, Truman Capote, Jack Kerouac, Antoine de Saint-Exupéry, Tennessee Williams, Paul Morand, Roland Barthes, Jean Genet ou encore Joseph Kessel. Certains ont décidé d'y rester comme Paul Bowles qui a vécu à Tanger de 1947 jusqu'à sa mort en 1999.



Du 04 au 06 décembre à Smara

2e festival Al-Mahsar pour la culture et le patrimoine hassanis

La 2ème édition du festival Al-Mahsar pour la culture et le patrimoine hassanis se tiendra du 04 au 06 décembre à Smara, à l'initiative de la direction régionale de la Culture et en partenariat avec le Conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra. Ce festival culturel, qui se tient à distance à cause de la pandémie du nouveau Coronavirus, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante culturelle du contrat-programme relatif au financement et à la réalisation des projets de développement intégré au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra. L'organisation de ce festival, dans le cadre de la commémoration des anniversaires de la Marche verte et de la Fête de l'indépendance, fait également partie des efforts du ministère de tutelle visant la préservation, la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel hassani en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine

unie. Initiée en coopération avec la province de Smara, cette manifestation propose un programme culturel riche et diversifié, notamment une exposition d'art plastique, des soirées poétiques et artistiques, des fresques murales outre la présentation des pièces de théâtre. Un hommage sera rendu à plusieurs personnalités intellectuelles de la province et invités lors de la cérémonie d'ouverture du festival. Des débats, animés par des intellectuels, universitaires et chercheurs, sont également prévus sur la composante culturelle hassanie dans le nouveau modèle de développement de la région Laâyoune-Sakia El Hamra et sur la protection du patrimoine rupestre à Smara. Les activités du festival seront diffusées sur les pages Facebook de la direction régionale de la culture de Laâyoune-Sakia El Hamra et de la direction provinciale de Smara.

Festival maghrébin du film d'Oujda

«La Guérisseuse» de Mohamed Zineddaine décroche le Grand Prix

Le film «La Guérisseuse» du réalisateur marocain Mohamed Zineddaine a remporté, dimanche, le Grand Prix de la catégorie longs métrages de la 9ème édition du Festival maghrébin du film d'Oujda (FMFO), tenue sous format digital. Le Prix du meilleur réalisateur est allé au Marocain Hassan Benjelloun pour son long métrage «Pour la cause», alors que le Prix du Jury a récompensé le réalisateur tunisien Walid Tayaa pour son film «Fataria». Dans la catégorie des courts métrages, le Grand Prix est allé au film «Parfum» du Marocain Houcine Chani, alors que le Tunisien Amine Lakhnech a remporté le Prix du meilleur réalisateur pour son film «True Story». Le Prix du Jury est allé, quant à lui, au film «Ghost of Spacetime» de Karim Tajouaout (Maroc). Dans une allocution diffusée à cette occasion, Khalid Sli, directeur du festival et président de l'association Ciné-Maghreb, organisatrice de cet événement, s'est félicité du succès de cette édition, organisée pour la première fois sous format virtuel en raison des circonstances liées à la pandémie de la Covid-19. Grâce à la diffusion en ligne des différentes activités et programmes du festival, le nombre des participants et du public du FMFO a connu une très forte augmentation cette année, a-t-il

affirmé, précisant que le public, qui se limitait à quelques milliers lors des éditions présentielle, a dépassé cette année 1,5 million de spectateurs qui ont suivi une ou plusieurs projections et activités diffusées sur le site web officiel du festival et sur ses réseaux sociaux. Le succès est tel que le festival maintiendra des versions digitales lors des prochaines éditions présentielle, a annoncé M. Sli, exprimant ses remerciements pour les différents partenaires de cet événement cinématographique maghrébin, notamment la Wilaya de l'Oriental, l'Agence de l'Oriental, le Centre cinématographique marocain, l'Université Mohammed Premier d'Oujda et plusieurs autres partenaires. La cérémonie de clôture virtuelle de ce festival (25-29 novembre) a été marquée par un hommage rendu au dramaturge, metteur en scène et scénariste marocain Abdeslam Loudiyi. Organisée sous le thème «Oujda, Carrefour du Cinéma Maghrébin», cette édition a connu la participation de six longs métrages et de 12 courts métrages à la compétition officielle. Outre les projection des films participants, le programme de cette édition a comporté un ensemble d'ateliers, de masterclass et de webinaires avec des personnalités de renom du monde du cinéma et de la culture du Maghreb et d'ailleurs.

Entretien avec Leila Gouchi

Le concert «Ivresses andalouses», un patrimoine revisité

■ - Khadija Benhaddouch -(MAP)



La chanteuse Leila Gouchi a offert en fin de semaine écoulée un concert haut en couleurs «Ivresses andalouses», dans le cadre du 21ème Festival du monde arabe de Montréal.

Rencontrée par la MAP, l'artiste marocain-canadienne nous livre les secrets sur ce périple musical mystique au cours duquel elle et sa troupe de musiciens

ont revisité des œuvres tirées du répertoire maghrébin et moyen-oriental qui renvoient aux Muwashahat, qudud et mélodies envoûtantes, mêlant diverses sonorités arabo-andalouses.

Que pouvez-vous nous dire du concert «Ivresses andalouses» ?

Ce concert puise et revisite un répertoire millénaire qui réunit le Maghreb, l'Orient et l'Occident avec des arrangements jazzés apportés par mon directeur musical Arden Arapyan. Tout cela nous permet de présenter un programme authentique millénaire, mais en même temps moderne. Au départ, j'avais proposé à la direction du festival le thème «Andalousiat Leila». Toutefois, j'ai beaucoup aimé «Ivresses andalouses» qui évoque le sentiment de l'émotion et de la passion que suscitent la pratique de cet art ancestral et l'ivresse de la musique au cœur. C'est une belle présentation malgré les circonstances de la

pandémie qui, en tout cas, nous a permis de présenter un spectacle ouvert à un plus grand public avec une rediffusion partout à travers le monde, vu que tous les programmes du festival du monde arabe qui s'est déroulé du 12 au 29 novembre ont été accessibles en web-diffusion.

Dans quelle mesure le fait de revisiter ce patrimoine ouvre la voie à une grande ouverture sur l'autre?

Quand on parle de revisiter ce patrimoine, c'est comme en fait relier des perles dans un collier. C'est faire le mélange des deux genres de style maghrébin et oriental tout en gardant l'authenticité des mélodies avec un arrangement totalement occidental qui va nous aider à ramener beaucoup de personnes ailleurs à s'intéresser à notre programme. De plus, ce patrimoine est authentique, ses textes et sujets abordés

sont toujours d'actualité. On a envie de le transmettre à nos futures générations et le fait de le revisiter permet aussi de le faire découvrir au monde occidental. Je suis ravie de représenter ce patrimoine très cher à mon cœur qui a laissé des traces, non seulement dans ces deux expressions directes d'Al Ala ou Al Gharnati, mais également sur la pratique musicale des Juifs du Maroc par exemple, sur el-Melhoun, Chgouri Sama et même sur certaines formes de chants populaires. Et comme je l'évoque toujours, fidèle à mes convictions, la pratique juive de la musique andalouse au Maroc traduit la pluralité de notre pays qui est ouvert au dialogue et au vivre ensemble plutôt maghrébin et c'est ce que je représente dans ce spectacle. Mais il y a aussi la partie orientale, avec les Muwashahat, un autre genre musical et de poèmes originaires de l'Andalousie mythique.

Quels sont vos projets d'avenir

et le message que vous souhaitez véhiculer à travers l'art?

Avec le changement des modes de vie qui arrive en ce temps de pandémie, surtout dans l'événementiel en lien avec la chanson, je tiens à préciser que la musique reste toujours un langage universel, un monde où il n'y a pas de frontières.

Je suis très contente d'avoir pu quand même faire ce magnifique spectacle que j'ai passé beaucoup de temps à préparer avec mon orchestre issu de la diversité canadienne. On représente divers pays d'origine comme le Maroc, la Moldavie, l'Arménie, la Syrie, en plus du Québec. Donc je suis très fière de représenter une autre forme de paix et du vivre-ensemble, une forme de dialogue entre les cultures.

Pour mes projets d'avenir, j'ai un dernier vidéo-clip intitulé «Hanine» que j'ai tourné avec mon fils, dont la sortie est prévue au début de l'année prochaine.

Botola Pro D1 (2020-2021)

Doté d'une nouvelle stratégie,
le Difaâ d'El Jadida vise l'excellence

■ Par Taoufik Saoulaji (MAP)

Le directeur sportif du Difaâ d'El Jadida (DHJ), Aziz Bouderbala, a affirmé que son arrivée et celle de l'entraîneur, Abdelhak Benchikha, s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie, qui s'étale sur trois ans, développée par le comité directeur du club avec comme objectif majeur de jouer les premiers rôles lors de la saison 2020-2021 de Botola Pro D1 et de se battre pour le titre.

Concourir pour le titre n'est pas une tâche facile notamment face à des clubs tels que les deux mastodontes casablancais, le Wydad et le Raja, ou encore l'AS FAR, la Renaissance de Berkane et le FUS de Rabat qui ont un grand potentiel, a souligné M. Bouderbala dans un entretien à la MAP, ajoutant que pour atteindre cet objectif, il faut miser sur un recrutement à la hauteur dans tous les postes.

M. Bouderbala a expliqué que cette stratégie de travail se fonde principalement sur la politique de formation que le club va mettre en œuvre dès l'entame de la saison prochaine, à travers le centre de formation du club, qui est actuellement en cours de restauration afin qu'il soit en mesure de produire les effets escomptés.

A travers la politique de formation, le club a l'intention de devenir une école capable de fournir des joueurs aux niveaux national et africain, a fait savoir M. Bouderbala, notant que cette politique permettra d'atteindre l'autosuffisance et ne plus se contenter de recruter des joueurs de clubs étrangers, ce qui pèse sur la trésorerie du club.

Selon le directeur sportif, la stratégie de formation adoptée par le club s'appuiera sur les spécificités des joueurs, et ce à travers la détermination de leurs postes qu'ils pourront occuper sur le terrain en fonction de leurs niveaux technique et physique, ainsi que de leur capacité athlétique.



S'exprimant sur le mercato d'été, M. Bouderbala a indiqué que le DHJ a décidé de recruter de nouveaux joueurs pour combler les postes laissés par les partants, d'autant plus que le club a signé une saison modeste, par rapport aux éditions précédentes, terminant à la 11^e place avec 35 points.

Dans ce sens, le directeur sportif a mis en avant les transferts réalisés pour renforcer les rangs de l'équipe notamment l'arrière droit congolais, Mukoko Amali (21 ans) qui évoluait au Motema Pembe ou encore le défenseur nigérian Musa Muhammed (27 ans).

Il a également évoqué l'arrivée du milieu de terrain congolais Stanislas Ankira et de Hicham Kniss (23 ans) qui a fait des passages en tant qu'ailier dans les clubs italiens de Novara et Alma Juventus.

Ces nouvelles recrues ainsi que les joueurs de l'équipe, dont la plupart appartiennent au centre de formation du club, permettront de créer une équipe complète capable de rivaliser avec les grands clubs dans le championnat national lors de la prochaine saison, a-t-il ajouté. Par ailleurs, l'ancien international marocain a rappelé que la suspension des activités sportives en mars dernier en raison de la pandémie du coronavirus a eu un effet négatif sur le mental et le physique des joueurs. Même avec la poursuite de la compétition, certaines contraintes subsistaient notamment l'absence du public, a-t-il ajouté.

Il a, dans ce sens, considéré que jouer devant des tribunes vides sans le soutien habituel, impacte le rendement des joueurs qui perdent une partie de leur motivation et de leur concentration.

Il a expliqué que les dirigeants du DHJ ont pris conscience de la difficulté de la situation et ont pris des mesures proactives pour réduire les effets négatifs de cette situation sur le club et ce, à travers la coordination et la consultation de spécialistes dans la gestion de crise qui permettront au club de rester focaliser sur ses objectifs.

Jeux Olympiques 2021

Ouaddar, Boukaa, Ahrach et
Colman représenteront le Maroc

L'équipe marocaine du saut d'obstacles qui participera aux Jeux Olympiques 2021 sera composée des cavaliers Abdelkebir Ouaddar, Ghali Boukaa, Ali Ahrach et Samy Colman, a annoncé, lundi, la Fédération royale marocaine des sports équestres (FRMSE).

Dans un communiqué, la FRMSE a ajouté que la qualification des quatre cavaliers pour les JO-2021 est intervenue suite à la 7^e place décrochée par l'équipe marocaine sur 17 nations, lors du dernier CSIO3 comptant pour la coupe des Nations, qui s'est déroulée samedi à Vejer de la Frontera (Cadix) en Espagne.

Cette qualification est la première de l'équipe nationale marocaine du saut d'obstacles aux Jeux olympiques, a fait savoir le communiqué, notant que Abdelkabar Ouaddar avait déjà pris part à titre individuel aux JO de Rio de Janeiro en 2016.

Le Maroc sera également représenté à la compétition olympique de dressage par un cavalier, a poursuivi la FRMSE.

Les compétitions du saut d'obstacles se dérouleront du 4 au 8 août prochain, sur le Parc équestre de Setagaya à Tokyo, a conclu le communiqué.

Golf

Maha Haddioui s'illustre
à l'Open d'Espagne

La golfeuse marocaine, Maha Haddioui, a signé un parcours exceptionnel lors de sa participation à l'Andalucia Costa del Sol Open d'Espagne, disputé au Real Club de Golf Guadalmina, à Malaga.

Troisième jusqu'au début de la dernière journée, Haddioui a terminé 4^e en rendant des cartes de 72, 71, 67, 72 soit un score total de (282, -8). Cette compétition, disputée du 26 au 29 novembre, a été remportée par la Danoise Emily Kristine Pedersen (273), devant l'Espagnole Nuria Iruroz (277) et la révélation de ce tournoi, l'autre Espagnole Ana Pelaez (281). La golfeuse marocaine s'est montrée "très satisfaite" du jeu développé pendant ces 4 jours et du haut niveau de concurrentes dans ce dernier test du Ladies European Tour 2020. Le déroulement de la compétition a été perturbé par les mauvaises conditions météorologiques, notamment lors des trois premières journées.

Fédération royale marocaine de tir sportif

Abdeladim Lhafi réélu président

Abdeladim Lhafi a été réélu président délégué de la Fédération royale marocaine de tir sportif (FRMTS) pour la période 2020/2024, lors d'une Assemblée générale ordinaire et élective de la Fédération, tenue lundi par visioconférence.

Au terme de cette AG, le comité directeur a examiné le rapport moral et financier, discuté le bilan du comité directeur 2017-2020 et les activités menées durant la saison sportive 2019-2020 et adopté le calendrier des compétitions nationales et internationales, ainsi que le projet de budget de la saison sportive 2020-2021, indique un communiqué de la FRMTS. La FRMTS, ajoute la même source, s'est fixée durant les trois dernières années un programme ambitieux de mise à niveau permettant de couvrir les différentes régions du Royaume et comptent actuellement 15 clubs de Tir sportif répondant aux normes techniques et de sécurité pour l'exercice de ce sport.

En plus de l'introduction pour la première fois du tir en salle sur cible fixe à 10 m, les participations et les scores réalisés dans le tir aux cibles volantes, le trap et le skeet, lors des compétitions nationales dans les disciplines de trap en fosse olympique et en fosse universelle, ont montré une progression importante, s'est félicitée la FRMTS. Dans le même sens, elle a mis en avant le bilan positif du tir sportif durant les 4 dernières années, saluant les réalisations obtenues à l'échelle africaine, arabe et internationale grâce aux champions de haut niveau comme Marirhi Ibtissam, médaillée d'or et championne d'Afrique et arabe, Abdelmounaim

Bouain, Marirhi Yasmine et Haffari Driss.

Par ailleurs, poursuit le communiqué, le Club les chênes de tir et de loisirs d'Elarjat à Salé, qui a bénéficié de la mise à niveau des infrastructures sportives entreprise par la FRMTS, a été homologué, en janvier dernier, par la Fédération internationale de tir sportif (ISSF) pour l'organisation des compétitions internationales organisées sous l'égide de l'ISSF. L'édition du Grand Prix du Maroc, compte tenu des succès des 3 premières éditions (2018, 2019 et 2020), sera homologuée en 2021, comme une compétition comptant pour le ranking international de l'ISSF et notamment pour la validation des résultats pour le classement des tireurs en compétition pour les jeux olympiques, affirme le communiqué.

En ce qui concerne la fosse universelle, le Maroc organisera le championnat du Monde en avril 2021 sous l'égide de la fédération internationale de tir aux armes de chasse (FITASC), sachant que l'ISSF a accordé au Maroc l'organisation d'une Coupe du Monde pour l'année 2022, a précisé le communiqué de la fédération. D'autre part, la FRMTS annonce avoir renforcé la mise en œuvre de la convention de coopération et de partenariat avec la Fédération Italienne (FITAV), signée en 2017, à travers la participation des deux sélections nationales au niveau des compétitions internationales aussi bien au Maroc qu'en Italie et l'appui technique dans la gestion des trois éditions du Grand Prix du Maroc du tir sportif et du Championnat Arabe, ainsi que les mises au point techniques et l'adaptation des



crosses des armes de tir des athlètes marocains.

La même source s'est attardée sur la qualification du Maroc pour la première fois dans l'histoire du tir sportif olympique marocain aux jeux olympiques de Tokyo 2021 dans la discipline de Skeet olympique (catégorie dame) par l'athlète Ibtissam Marirhi, championne du Maroc depuis 2012 et championne d'Afrique en 2015 et 2019.

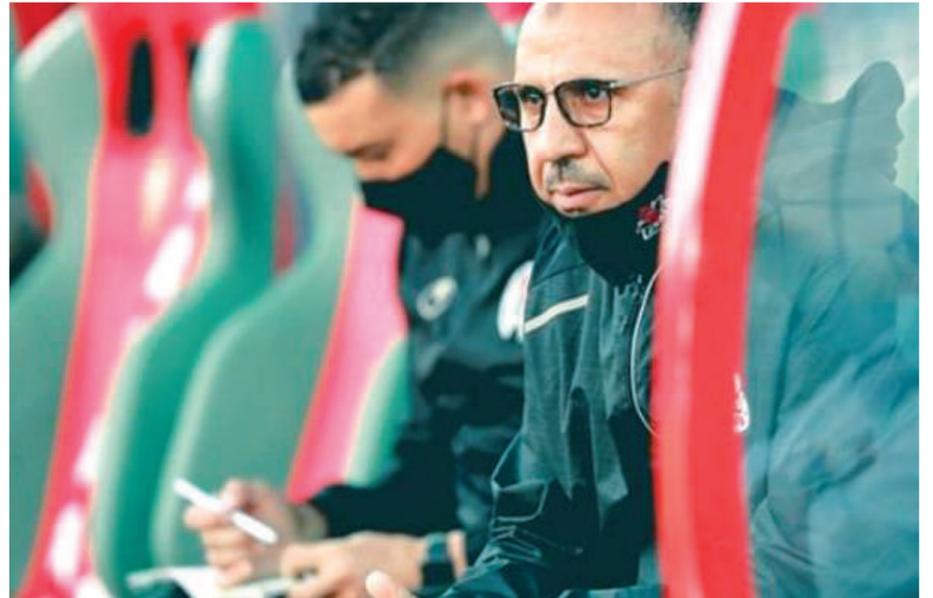
Au cours de cette réunion, le comité directeur s'est fixé

comme objectif de renforcer et élargir les élites sportives de haut niveau, notamment les jeunes tireurs qui constitueront l'équipe nationale pour les prochaines échéances internationales, précise le communiqué.

Il est à souligner que le calendrier national des compétitions englobe quatre manches en fosse olympique, deux en fosse universelle, trois coupes en fosse olympique et deux coupes en fosse universelle.

Botola Pro 2020-2021

Le FUS s'appuiera sur la jeunesse



“ Le président du Fath Union Sport (FUS) de Rabat, Hamza El Hajoui, a affirmé que le club s'appuiera fortement sur ses jeunes joueurs pour obtenir de bons résultats lors de la saison prochaine du championnat national professionnel de football, qui débute le 4 décembre. ”

■ Par Mohamed Amine Ikhbi (MAP)

Dans une déclaration à la MAP, M. El Hajoui a indiqué que l'équipe poursuit ses entraînements sous la houlette de son entraîneur, Mustapha El Khalfi, avec sérieux et détermination, ajoutant que les joueurs sont motivés pour entreprendre la nouvelle saison.

Les éléments du FUS poursuivent leurs préparatifs, après avoir bénéficié d'une période de repos de dix jours, avec des matchs amicaux contre Wydad Fès, la Renaissance Zmamra et le Maghreb de Fès, afin de déterminer l'état de préparation des joueurs, dont cinq sont absents et participent au stage de préparation de



l'équipe nationale des joueurs locaux. Concernant le maintien de l'entraîneur du FUS à son poste, M. El Hajoui a fait savoir que Mustapha El Khalfi a fait du bon travail et a conduit le club à terminer la dernière saison à la 4^e place avec

49 points, relevant que le fait de prolonger son contrat avec le club pour trois autres années était une chose naturelle, en particulier par ce qu'il a conduit l'équipe au moment où elle était dans une situation difficile, ce qui confirme

ses compétences pour diriger l'équipe. Il a par ailleurs relevé que le club reste fidèle à sa stratégie en donnant la priorité à ses jeunes joueurs formés au sein de son académie qui ont les qualifications requises, comme Mehdi Moubarak,

Ossama Al Kareh et Anas Bache, qui a été convoqué pour rejoindre les locaux. Il a, à cet égard, noté que le club a consolidé ses rangs par des joueurs expérimentés au niveau local et international à l'instar de Reda El Hajhouj (26 ans), l'attaquant libyen Mohamed Anis Salto (28 ans) et l'Ivoirien Cédric Elysée Kodjo (27 ans) par des contrats qui courent jusqu'en 2023.

Le président du FUS a ajouté que pour bénéficier des expériences d'autres pays, le Fath a conclu un accord de partenariat avec le club français de l'Olympique Lyon en 2019, qui prend fin en 2022, récemment prolongé d'une année supplémentaire jusqu'au 30 juin 2023, après que la situation sanitaire dans le monde à cause de l'épidémie du coronavirus a empêché l'échange de visites entre les deux clubs.

L'accord de partenariat prévoit un partage d'expériences et un travail de mise en valeur des talents locaux du football, ainsi que faire bénéficier le club de la capitale de l'expérience des formateurs de l'académie du club français qui supervisent une série de sessions de formation avec les cadres techniques de l'académie du FUS.

Le Youssoufia Berrechid, les prémices d'une saison prometteuse

“ Le Club Athletic Youssoufia de Berrechid (CAYB) fait de la discipline, de l'exigence et de l'implication de toutes ses composantes, son principe de base afin de réaliser les objectifs escomptés pour la nouvelle saison (2020/2021) de la Botola Pro D1. ”

■ Par Karim Kharbach (MAP)

Le président du CAYB, Noureddine El Baidi, a déclaré que le comité directeur a tracé, en coordination avec le staff technique et en parfaite symbiose avec les ambitions des supporters, les objectifs du club espérant jouer un rôle pionnier, en exploitant l'infrastructure dont il dispose pour concourir aux premières positions du classement du championnat national.

M. El Baidi a également annoncé que le début de la saison dernière, deuxième saison du CAYB en Botola Pro D1, s'est caractérisée par une certaine stabilité avec la succession des matches facilitant à l'équipe de Berrechid l'octroi de bons résultats lors de la première phase de la Botola.

Cependant, la phase retour, avec la suspension du championnat suite à l'émergence de la pandémie du coronavirus, n'a pas été à la hauteur des aspirations de l'équipe, mais néanmoins et grâce aux efforts concertés de tous, les résultats obtenus en fin de saison ont pu contribuer au maintien et à une 10^{ème} position qui reste satisfaisante.

A l'instar des autres équipes du championnat national et de la même manière des saisons précédentes,



le CAYB, sous la direction de l'entraîneur national Aderrahim Nejjar, a travaillé sur la programmation de matchs amicaux pour déterminer le niveau de préparation de ses joueurs et leur disposition pour les échéances à venir, a précisé M. El Baidi. Après les deux premières rencontres face au Maghreb de Fès (2-1) et le Rapid Oued Zem (1-1), le Youssoufia de Berrechid a poursuivi sa série de matchs amicaux en signant un match nul (2-2) contre le Stade Marocain, nouveau

promu en Botola Pro D1, avant de réaliser la victoire lors de son deuxième match de préparation contre la Renaissance de Zemamra (1-0). Ces matches de préparation, selon de président du club hrizi, ont permis à M. Nejjar et à son staff technique d'expérimenter les nouvelles recrues et de trouver de l'homogénéité entre les différentes lignes de son système de jeu.

Par ailleurs, M. El Baidi a souligné que le Youssoufia de Berrechid, en vue de combler les lacunes dont l'équipe a souffert durant la saison écoulée au niveau de certains postes et dans un souci de disponibilité, a procédé au recrutement de plusieurs joueurs qui peuvent donner une plus-value au groupe déjà existant.

Au moyen des efforts du comité directeur du club, ayant contribué à la réalisation de ces transferts, le CAYB sera dans la mesure d'entamer sereinement la nouvelle saison à la faveur d'une période de préparation réussie, qui a permis de donner une vision claire sur l'effectif qui disputera les matches de la Botola Pro, a-t-il conclu. Fondé en 1927 et ayant accédé pour la première fois à la Botola Pro D1 en 2018, le Youssoufia de Berrechid a été classé 10^{ème} au terme de la saison 2019/2020 et jouera sa troisième année consécutive parmi la division d'élite.

